Lettre 60 – Juillet 2023

La question de l'immigration se pose partout dans le monde, mais pas avec les mêmes modalités, et dans des « climats politiques » assez différents. Mais le fond reste le même : accepter la différence, s'en enrichir et vivre mieux que dans les pays pauvres ou dangereux ; vivre avec la certitude que tous les humains sont égaux en droit, qu'ils aspirent tous à la vie.

La lettre, très volumineuse, permet de mettre en perspective les évènements qui arrivent dans la région, où on se situe avec ceux qui se déroulent en France, en Europe et dans le monde. En voyant plus large, on voit mieux.

Les têtes de chapitre permettent de choisir l'information que l'on désire lire. Les textes qui ne sont pas issus du site infoMigrants, proviennent d'une quarantaine de sites divers. Ils sont indiqués en petit caractère à la fin de l'article. Les titres des nouvelles optimistes son surlignés en bleu.

En ce qui concerne la diffusion de cette lettre bimensuelle : Je l'envoie aux personnes dont j'ai le courriel. Mais je n'ai pas les courriels de tous les participants. C'est pourquoi j'encourage les destinataires de cette lettre à la répercuter à leur liste propre. Certains l'envoient avec l'invitation au cercle. Dans de nombreux cercles, il y a beaucoup moins de personnes qui viennent ; mais beaucoup sont intéressées par les informations concernant les migrants, et sont heureuses de recevoir la lettre. Pour cette raison de nombreux cercles envoient la lettre à toutes les personnes qui sont venues au cercle... même s'il y a 10 ou 15 ans, et à leur connaissance. C'est ainsi que la lettre, actuellement, est envoyée à plus d'un millier de personnes. Aussi n'hésitez pas à **diffuser autour de vous cette lettre**.
Ce sera d'autant plus nécessaire avec la nouvelle loi qui se prépare pour l'automne. Évidemment, si vous le désirez, je puis vous adresser les précédentes lettres.

Michel Girard

CERCLES DE SILENCE 3
Cergy-Pontoise Maubeuge 3
Toulouse 3
Espagne 4
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE 4
Marseille 4
FRANCE 5
Immigration : donnons enfin la parole aux citoyens ! 5
Que fait une ONG au quotidien ? 6
Qui sont les réfugiés en France ? 6
Blois 6
Caen 7

Calais....8
Guyane....9
Mayotte – l'histoire dont on ne parle plus – Wuambushu....9
Nantes....12
Nice....12
Nord....13
Ouistreham....13
Paris....13
Rouen....14
Saint-Brevin....14
Saint-Gaudens....15
Saint-lô....15
Saumur....15
Thiais....16
Vitré....16
MÉDITERRANÉE....17
SOS Méditerranée....17
l'Aita Mari....17
L'Ocean Viking....17
Geo Barents....18
Humanity 1....18
Open Arms....19
Alarm phone....19
UNION EUROPÉENNE....19
Cinq fausses idées-reçues sur la migration....19
Idée reçue n°1 : des politiques plus restrictives réduisent la migration....19
Idée reçue n°2 : lorsque l'économie d'un pays se développe, les départs sont moins nombreux....20
Idée reçue n°3 : les pays d'origine sont les perdants de la migration....20
Idée reçue n°4 : la migration nuit à l'économie....20
Idée reçue n°5 : la migration peut résoudre le problème du vieillissement de la population 20
Pour un accueil digne des migrants en Europe....21
Le Pacte asile et migration....21
L'évolution des routes migratoires....22
La Cour européenne de justice....23
Allemagne....24
Danemark....24
Espagne – Maroc....25

Melilla 26
Grèce 28
Italie 31
Pologne 32
EUROPE 33
Royaume-Uni 33
Bosnie-Herzégovine 34
Suisse 34
ASIE 35
Turquie 35
AFRIQUE 35
Egypte 35
Libye 36
Tunisie 37
INTERNATIONAL 42
Immigration : les réfugiés internes ? 42
AMERIQUE 43
USA 43

CERCLES DE SILENCE

Cette année, un grand nombre de cercles de de silence vont fêter – tristement - leur **15ème année**. Je vous propose pour cela, **de publier les photographies, que vous voudrez bien m'envoyer** (sans oublier que les personnes présentent acceptent d'être publiées sur la photo en question). Voici des photos des cercles de Cergy-Pontoise et Maubeuge.

CERGY-PONTOISE

MAUBEUGE

TOULOUSE

Le Cercle du Silence, **depuis 15 ans** se mobilise pour la fermeture des Centres de Rétention Administrative, comme tous les derniers mardis du mois, sur la place du capitole à Toulouse. Depuis 2007, des cercles de silence

naissent partout en France. Sans bruit, les militants demandent la fermeture des centres de rétention administrative où les personnes sans-papiers attendent leur expulsion... qui se feront, ...ou pas. La moitié d'entre eux y sont abusivement. Une trentaine de personnes se trouve là, debout et sans bruit, en plein milieu de cette place si passante. Depuis le début de l'année 2023, 780 personnes sont passées par le centre de rétention de Cornebarrieu qui est près de Toulouse. *"**C'est un devoir moral d'être là.** C'est tellement difficile de perdre ses papiers ou de ne pas pouvoir les renouveler, surtout aujourd'hui. Il faut au moins faire acte de présence et demander que les droits soient respectés".* Plus loin, une passante découvre l'initiative de ceux **qui hurlent leur colère en silence**. Elle ne connaissait pas les centres de rétention administrative, mais l'idée la révolte. *"Je trouve ça honteux. L'opposition entre notre quotidien et le leur est honteux. Ils ont sûrement eu un quotidien difficile avant. Se dire qu'ils sont enfermés alors qu'ils n'ont commis aucun délit, c'est très grave".* Du côté de la CIMADE aussi, cette situation des réfugiés révolte l'association qui vient en aide aux réfugiés depuis 80 ans. La situation de rétention s'est dégradée avec le temps. "*Les personnes qui sont enfermées n'ont pas fait d'autres délits que d'avoir le mauvais papier au mauvais moment. On les enferme dans un lieu qui est comme une prison. Elles peuvent y rester jusqu'à trois mois. "* Il précise que de cette colère et cette frustration émanent parfois des tensions et de la violence avec les forces de l'ordre. Chaque année, la France enferme des familles avec enfants derrière les barbelés ces centres de rétention. Cette pratique condamnée à 8 reprises par la Cour européenne des droits de l'homme doit cesser Mais l'Etat n'a fait qu'augmenter la durée de rétention, et 1000 places supplémentaires doivent être créées en France d'ici quatre ans.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/le-cercle-du-silence-15-ans-de-mobilisation-pour-la-fermeture-des-centres-de-retention-administrative-2805278.html

ESPAGNE

Nous avons reçu récemment – par le cercle de Toulouse - des nouvelles des Cercles de silence en Espagne**. Le nombre de cercles actifs en Espagne continue de croître**. À l'heure actuelle, il y a **environ 60 cercles** qui se réunissent périodiquement et, par exemple, à Bilbao, il y a maintenant environ 7 ou 8 cercles dans différents arrondissements. A Saragosse, chaque mois, entre **100 et 200 personnes** participent au Cercle de silence et c'est déjà une référence dans la ville. Cela rappelle les cercles tenus en France dans les années 2010.

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

MARSEILLE

Dans la nuit du 30 Juin 2023, une révolte a éclaté au centre de rétention du Canet à Marseille. Un incendie a été déclenché, occasionnant des blessés et une répression. Le lendemain plusieurs personnes ont été transférées au CRA de Nîmes ou mise en garde à vue dans des commissariats de Marseille. Une personne est partie à l'hôpital dans un état particulièrement grave et y est décédée. Témoignage : *Ici, dans le centre de détention où nous sommes, nous vivons l'enfer quotidiennement. Nous vivons comme des animaux, sans eau, ni électricité, ni soins (je n'ai pas vu de médecin malgré mes crises d'estomac répétées). Des gardes [*sont*] sans scrupules et beaucoup d'autres choses que je ne peux décrire. Un jeune tunisien s'est suicidé le 30.06.2023 et un autre algérien a suffoqué par la fumée. Tout ça dans un pays de droits. Où est passé la dignité de l'être humain ? J'espère que ma lettre trouvera des oreilles sensibles et une écoute responsable. Leur devise : souffre et meurs sans jeter un cri.*

FRANCE

Le renforcement des contrôles porte ses fruits, selon les autorités. Les **démantèlements de filière**s ont augmenté en trois ans : on en comptait 12 en 2020, 27 en 2021 et 32 en 2022. Les bénéfices réalisés par les réseaux s'élèveraient à près de 170 millions d'euros l'an dernier.

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/reportage-migrants-comment-les-autorites-luttent-elles-contre-les-reseaux-de-passeurs-entre-la-france-et-l-angleterre_5839424.html

IMMIGRATION : DONNONS ENFIN LA PAROLE AUX CITOYENS !

Une convention citoyenne

80% des Français pensent que l'immigration est un sujet dont on ne peut pas parler sereinement. De fait, en famille, entre amis, sur les plateaux de télévision et même à l'Assemblée Nationale, dès qu'on aborde le sujet ce sont invectives, vociférations, postures irréconciliables qui s'affrontent.

« En 2016 ma vie bascule lorsque je croise la route d'un couple de réfugiés syriens contraints à la mendicité pour nourrir leurs enfants. Mon histoire familiale se rappelle alors à moi : mes grands-parents, fuyant les persécutions en Pologne avant de trouver refuge en France, mon père qui a passé ses premières années d'enfance en camp de réfugiés, resté apatride jusqu'à sa majorité... Je fonde alors l'association Le RECHO et pars sur les routes de France cuisiner avec et pour les réfugiés. Nous avons partagé des dizaines de milliers de repas. Nous avons provoqué des milliers de rencontres entre Français et personnes exilées. Ce qui m'a le plus frappée c'est l'image d'une **France bienveillante, solidaire, parfois inquiète mais malgré tout accueillante**, c'est l'idée que la migration, les gens avaient besoin d'en parler ». En décembre dernier, avec d'autres citoyens engagés, j'ai lancé la campagne *Pour un débat apaisé*, un appel au Président de la République à montrer un signal fort de sa volonté d'apaisement, de concertation, d'écoute sur un sujet qui divise profondément les français. Avec cette pétition, je demande à Emmanuel Macron de tenir, dès 2023, une Convention Citoyenne sur la Migration.

Une convention citoyenne pour permettre un débat apaisé sur un sujet au cœur de notre société.
L'examen d'une nouvelle loi asile et immigration devrait intervenir au Parlement sous peu. Pour différentes raisons, ce projet de loi est unanimement contesté par les parlementaires de gauche et de droite, dénoncé par les associations, la Défenseure des droits et la communauté scientifique. Il laisse penser qu'il suffirait d'une loi de plus - la 22e en 30 ans - pour régler la question. C'est illusoire !

La migration mérite un débat citoyen apaisé, éclairé par des experts : une convention citoyenne.
Une convention citoyenne permet à des citoyens tirés au sort de se mettre autour de la table, d'auditionner les experts, chercheurs, les politiques de tous bords, d'entendre différents points de vue, et de faire ensuite des propositions de politiques publiques. Le tout dans un cadre apaisé, loin des plateaux télé. Une convention citoyenne sur la migration sera une chance unique pour nous,

citoyennes et citoyens, de débattre et construire une vision commune, apaisée, efficace et juste sur la question de la migration.

Pour cela nous avons besoin de vous: **signez et partagez le plus largement possible cet appel, pour demander à Emmanuel Macron de tenir une convention citoyenne sur la migration dès 2023.** 90 associations ont déjà signé la pétition.

https://chng.it/vHLFw4cZG5

QUE FAIT UNE ONG AU QUOTIDIEN ?

On en parle peu, du travail et de l'engagement au quotidien des ONG. Un exemple.

Le 1er juillet 2023, il y a eu : ces dizaines d'ados isolés, de jeunes enfants et leurs parents mis à l'abri pour la nuit au sein de notre réseau d'hébergement solidaire, ces bénévoles restés jusqu'à 7h ce matin auprès d'une centaine de jeunes à la rue à Paris ; la maraude de Dunkerque à Boulogne pour apporter une aide d'urgence aux personnes naufragées dans la Manche ; les diners et les soirées des maisons d'accueil de Sevran, Bobigny, Tours et Lille ; ces heures à récupérer les centaines de couvertures laissées dans l'école désaffectée du 16e arr. de Paris, ces temps de rencontre et de sensibilisation sur notre stand au festival « Schnock », et tant d'autres choses que l'on ne voit pas, mais qui fondent l'action au quotidien.

contact@utopia56.org

QUI SONT LES REFUGIES EN FRANCE ?

Sur 131 254 demandes formulées en 2022, en hausse de 27% sur un an, 56 276 demandes d'asile ont été acceptées, selon le dernier rapport de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Ces réfugiés « *ont été nouvellement placés sous la protection* **»** de la France, que ce soit après une décision en première instance de l'Ofpra ou en appel auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). « *La **population sous protection de l'Ofpra** est ainsi estimée au 31 décembre 2022 **à 547 102 personnes*** ». Ce sont les Afghans qui représentent la population **demandant le plus l'asile à la France**, confirmant une tendance lourde depuis 2018 qui s'est accentuée avec l'arrivée au pouvoir des talibans en août 2021 (17 103 des 131 000 demandes déposées). L'exode de nombreux **Ukrainiens n' a pas grossi le nombre de demandes d'asile**. Ils ont en effet bénéficié de la protection temporaire, les exonérant de la demande de protection asilaire. Toutefois, « *l'inscription du conflit dans la durée et le durcissement du régime russe ont généré un flux de **demandes d'asile en provenance de Russie*** ». Les Russes qui ont demandé la protection de l'Ofpra (2 617 demandes) font « *dorénavant part de leurs craintes du fait de leurs opinions politiques d'opposition à la guerre ainsi que de leur refus de la conscription ou de la mobilisation dans les forces armées russes* ». Alors que le gouvernement planche sur un nouveau projet de loi immigration avec comme objectif de réduire les délais de traitement des demandes d'asile afin d'expulser plus rapidement les déboutés, l'Ofpra s'enorgueillit d'un délai de décision quasiment divisé par deux en un an : 159 jours (cinq mois) en 2022 contre 261 jours en 2021.

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/2023-07/OFPRA_RA_2022_WEB.pdf

BLOIS

La préfecture du Loir-et-Cher a mis en place un d'un nouveau « *contrat d'hébergement d'urgence* **»** qui fait injonction aux personnes de **sortir de l'hébergement d'urgence sans qu'aucune solution ne leur soit proposée.** Les personnes reçoivent des courriers leur indiquant qu'elles devront partir rapidement de leur hébergement ce qui aura pour impact qu'un **nombre croissant de personnes dormiront à la rue à Blois**. Or l'hébergement d'urgence est un droit fondamental pour toute personne en situation de détresse. Selon l'article L.345-2-2 du CASF qui

pose le **droit à un hébergement d'urgence sans condition** : *« **Toute personne** sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, **à tout moment**, à un dispositif d'hébergement d'urgence.* […] » Si la mise en œuvre du dispositif d'hébergement d'urgence est administrative, sa finalité a pour seul objectif **le respect de la dignité dû à toute personne sans autre considération que sa qualité d'être humain.** Or le tribunal administratif de Rouen a rappelé le 22 novembre 2022 que **l'accès à l'hébergement d'urgence est inconditionnel et doit être maintenu tant que la précarité existe, quelle que soit la situation administrative des personnes**. Nombre de personnes étrangères en hébergement d'urgence n'y sont contraintes que du fait du refus obstiné de la préfecture du Loir et Cher de leur accorder un droit au séjour. Ces refus ont pour conséquence directe la création et la perpétuation de la précarité que cette même préfecture a pour mission de combattre. La Cimade appelle à une manifestation le 4 juillet à 18h devant la préfecture du Loir-et-Cher.

CAEN

Dans l'**Orne**, les audiences en référé liberté introduites ces derniers mois devant le **tribunal administratif de Caen**, a enjoint au Conseil Départemental de l'Orne **d'assurer la mise à l'abri et de prendre en charge l'ensemble des besoins élémentaires** de trois jeunes jusqu'à ce que l'autorité judiciaire se prononce sur leur minorité. **Les droits de ces jeunes ont donc été reconnus, leur permettant d'accéder à un répit dont ils ont tant besoin.** L'actuelle mobilisation des jeunes étrangers isolés accompagnés par RESF (Réseau Education Sans Frontières) à Alençon, rappelle que toutes et tous n'ont pas cette opportunité. Dix-sept jeunes, dont certains n'ont que 13 ans sont à la rue depuis que le Conseil Départemental a refusé de les prendre en charge au titre de l'article 375 du code civil considérant qu'ils ne sont pas mineurs. Dans l'**Orne**, les jeunes qui se présentent au **Conseil Départemental se trouvent très souvent déboutés par le service de la protection de l'enfance** qui les renvoie à la rue, ne leur offrant pour seule alternative que les dispositifs d'hébergement d'urgence du 115 qui, dans le département, ne sont particulièrement pas adaptés à l'accueil de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité. C'est pourquoi depuis plusieurs années, les bénévoles de La Cimade les reçoivent et les accompagnent dans le labyrinthe administratif. Nous prenons le temps de la rencontre pour qu'une relation de confiance s'établisse en échangeant sur les raisons du départ de leur pays et leur parcours d'exil. Nous écoutons leurs demandes, leurs espoirs et leur grande envie d'apprendre, d'aller à l'école. Nous saluons leur courage et leur détermination pour fuir la misère, les drames humains, l'excision ou les mariages forcés. Nous étudions avec eux les possibilités de recours auprès des différentes juridictions. Ces démarches sont très longues et les juges des enfants mettent souvent plusieurs mois avant de se prononcer. Pendant ce temps, sans le soutien des membres du collectif RESF, ces jeunes seraient dans une totale insécurité et en proie à tous les dangers de la vie à la rue. La grande précarité que vivent ces enfants est clairement mise au jour par l'action menée. Les textes de Loi et leurs droits ne sont pas respectés. Pourtant, dans sa décision du 25 janvier 2023, le Comité des droits de l'enfant, garant du respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1989, a rappelé à l'Etat : *« dans le contexte de l'évaluation de l'intérêt supérieur et dans le cadre des procédures de détermination de l'intérêt supérieur,* ***le droit de faire appel de la décision devant une juridiction supérieure ou une autorité indépendante, avec effet suspensif doit être garanti aux enfants.*** »

https://www.lacimade.org/soutien-aux-jeunes-en-danger-dans-lorne/

Un **ressortissant indien de 36 ans, a été interpellé le 9 juin 2023, à Caen**, alors qu'il était en train de prier dans l'église Saint-Pierre. C'était une habitude pour ce chrétien pratiquant et baptisé (le catholicisme est la 3e religion en Inde, en termes de proportion). Mais en l'apercevant entrer dans l'édifice religieux, des passants inquiets ont appelé la police, prétextant qu'il avait un comportement suspect. À leur arrivée, les policiers municipaux ont constaté que l'intéressé n'avait

pas ses papiers et l'ont embarqué au commissariat pour une retenue administrative pour vérification du droit au séjour. C'est la première fois que ce dernier avait affaire aux forces de l'ordre en France. Lorsque les policiers interrogent la préfecture, celle-ci confirme qu'il ne dispose pas de titre de séjour. Ils trouvent également la trace d'une demande d'asile rejetée assortie d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) non exécutée il y a plus d'un an (et donc caduque). Après avoir passé 24h à l'hôtel de police, il se voit adresser une nouvelle OQTF sans délai (recours sous 48h maximum). Pour son avocate, "*c'est vraiment la faute à pas de chance*". Lorsqu'elle se saisit du dossier, la jeune femme constate rapidement plusieurs **vices de procédure** : les policiers municipaux n'ont notamment **pas le droit d'interpeller dans un lieu de culte**. Mais, même si l'arrestation s'est déroulée dans une église, "*ce vice de procédure n'induit pas une annulation de l'OQTF*", s'inquiète l'avocate qui a adressé un recours au tribunal administratif. Impossible également de s'appuyer sur le respect de la vie familiale du prévenu (article 8 de la Cour européenne des droits de l'Homme) pour empêcher son expulsion : son épouse ne dispose pas non plus de la nationalité française, tout comme leur fils de deux ans, né ici. "*Pour moi, c'est du 50/50. Sur le fond du droit, l'OQTF est justifiée. C'est pour ça qu'on a joué sur le contexte professionnel*". L'homme est bien intégré professionnellement. Arrivé de Kurla, dans le sud de l'Inde, en France il y a trois ans avec sa femme pour des raisons économiques, il travaille depuis deux ans comme commis de cuisine dans un restaurant en CDI. Il espérait obtenir l'admission exceptionnelle au séjour fin juillet grâce à sa bonne insertion professionnelle. "*À partir du mois de cette date, mon client allait comptabiliser 24 fiches de paie, ce qui permet de déposer une demande de régularisation par le travail grâce à la circulaire Valls. Et son employeur lui avait assuré de son soutien*", son dossier est "*injuste*". "*J'ai très peur de perdre mon travail*", déclare-t-il. "*Mon client est très chamboulé. Les conséquences pour lui sont désastreuses, car même s'il n'est pas expulsé, il devra attendre un an pour effectuer une nouvelle demande de titre de séjour*." De son côté, le comité local de la Cimade a organisé un rassemblement d'une centaine de personnes lors de son audience au tribunal administratif de Caen : "*On soutient ce monsieur parce qu'on le connaît, il venait aux permanences pour s'informer sur sa possibilité de régularisation, et sa femme vient aux ateliers socio-linguistiques*", explique une bénévole locale. "*Aujourd'hui, il y a de la* ***suspicion dès qu'un étranger rentre dans une église, c'est terrible***" . Maigre réconfort pour l'indien, une centaine d'anonymes, journalistes ou bénévoles d'associations, dont la Cimade, sont venus le soutenir lors de son audience au tribunal administratif de Caen. Ce dernier devrait procéder au délibéré d'ici la mi-juillet.

Les forces de l'ordre sont sur les dents depuis l'attaque au couteau d'Annecy, le 8 juin 2023. "*Je n'ai pas vu d'autres dossiers aussi flagrants, mais en tant qu'avocate à Caen, on observe* ***qu'il y a de plus en plus d'OQTF*** *qui sont liées à un contrôle d'identité des personnes. Ce sont les pires car elles ne sont pas liées à un refus de séjour, mais à une interpellation*". "*On sait qu'en matière de contrôle d'identité, le procureur peut donner l'ordre d'exécuter des contrôles d'identité un peu aléatoires, aux abords des gares, par exemple*" (article 78-2 du code de procédure pénale). Chaque année en France, ce sont près de **7 000 sans-papiers qui sont régularisés pour motif de travail**, sur les 700 000 qui se trouvent en France, selon le ministre de l'Intérieur. Un avocat spécialisée en droit des étrangers à Paris, constate également **qu'il y a de plus en plus d'OQTF sans délai**s et que le motif de "*menace à l'ordre public*" est de plus en plus utilisé par l'administration contre les étrangers. "*Si demain, j'ai un souci avec un étranger et que je sais qu'il a un titre de séjour précaire, le simple fait de porter plainte contre lui pour vol ou autre va entraîner pour l'administration la caractérisation de menace à l'ordre public*", explique-t-il. "*Or, le critère de menace à l'ordre public n'oblige absolument pas l'administration à vérifier l'effectivité de la sanction pénale*".

CALAIS

Mardi 4 juillet 2023, vers 18h, un homme a été découvert inerte sur l'autoroute A16, près de Calais. La victime a été prise en charge par les pompiers et le Service mobile d'urgence et

de réanimation (Smur) et transférée à l'hôpital de la ville. Il est mort le soir même des suites de ses blessures. Selon des témoignages recueillis par les enquêteurs, la personne se trouvait à l'intérieur d'un camion en marche lorsqu'elle a chuté de la remorque. "*Elle a été vue tombant d'un camion en circulation, on n'est pas sur quelqu'un qui essaye de monter mais qui chute d'un camion*", a expliqué le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer. Cet homme, âgé entre 20 et 30 ans, "*peut être assimilé à un migrant*". Sa nationalité n'est pas connue à ce stade. Les enquêteurs essayent aussi d'identifier le conducteur du poids-lourd. Pour l'heure "*on ne peut pas établir une situation de mise en cause, a priori, du conducteur*". Les migrants n'ont pas tous, les moyens de payer un passeur pour embarquer sur les canots. Ceux-là essayent de passer au Royaume-Uni en se cachant dans un camion. Une traversée pas moins dangereuse que celle via la Manche, mais beaucoup moins onéreuse.

GUYANE

D'après les chiffres communiqués par la Cimade, environ **3 200 demandes d'asile** ont été déposées en 2022. La majorité émanent toujours de ressortissants haïtiens. "*Un haïtien sur trois*" obtient une protection à l'Ofpra. "*Un chiffre qui devrait au moins se maintenir*", eu égard à l'intensité des violences qui frappent la société haïtienne. Les demandeurs issus du Moyen-Orient, essentiellement de Syrie, de Palestine et d'Afghanistan, sont de plus en plus nombreux ces dernières années. Ils rejoignent le Brésil, puis la Guyane dans l'espoir d'y obtenir l'asile et de rallier la métropole. En 2022, les Syriens et Palestiniens représentaient 30,2% des demandes (942 personnes). Récemment, ce sont des personnes originaires du **Sahara occidental**, territoire disputé dont la souveraineté est revendiquée par le Maroc, qui ont rejoint la Guyane pour y solliciter l'asile. 87 Afghans, 239 Syriens et 324 Sahraouis sont arrivés en Guyane depuis le début de l'année 2023.

https://www.franceguyane.fr/actualite/social/migrants-on-vit-au-coeur-des-evenements-internationaux-930636.php

MAYOTTE – L'HISTOIRE DONT ON NE PARLE PLUS – **WUAMBUSHU**

Médecins du monde (MdM) ne décolère pas **après la visite de 2 jours du ministre de l'intérieur**. "*Non, aucun problème n'a été résolu*" en détruisant les bidonvilles existants. Au contraire, s'alarme l'ONG, **les populations sont davantage invisibilisées et précarisées**. Il est venu pour défendre Wuambushu, son opération de lutte contre la criminalité, l'immigration illégale et l'habitat insalubre dans cet archipel français de l'océan Indien. "*Les résultats sont là* [...]", a-t-il martelé. "*On a fait beaucoup de choses depuis plusieurs semaines et plusieurs mois et on va continuer [...] Maintenant que nous reprenons la main sur la sécurité, il faut s'occuper de tout le reste, et vous pouvez compter sur nous*".

La coordinatrice générale du programme de Médecins du Monde à Mayotte : . dresse un constat au vitriol des conséquences de l'opération voulue par la Place Beauvau. « **On ne va pas éradiquer les bidonvilles avec Wuambushu, car il n'y a aucune proposition de relogement pérennes. On n'a pas résolu le problème, on l'a déplacé**. Des quartiers de bidonvilles se reforment, les personnes reconstruisent leur case dans d'autres endroits. On est bien d'accord pour mettre fin aux marchands de sommeil, mais sans proposition, comment les gens vont-ils faire pour se loger dignement ? On se heurte à un principe de réalité. Le problème reste entier. Il y a énormément de personnes en situation régulière sans solution d'hébergement. Et même pour les autres, ceux avec des propositions, cela reste provisoire. Certains sont hébergés six mois, d'autres trois mois, et d'autres encore trois semaines. Que vont-ils devenir une fois cette période écoulée ? Ils doivent trouver un logement dans le parc privé mais il n'y a pas d'offres à Mayotte. Que va-t-il se passer lorsque Wuambushu sera terminée ? À Mayotte, il manque des politiques sanitaires à long-terme et des réformes sur l'éducation. Quand l'opération sera terminée, la population de Mayotte paiera les dommages collatéraux pendant très longtemps.

Avant l'opération, nous avions des craintes, qui malheureusement se sont réalisées. Tout ce qu'on redoutait est en train d'arriver. Les tensions entre les différentes communautés présentes

sur l'île se sont aggravées. Wuambushu a exacerbé les problèmes déjà existants. On constate aussi un retentissement sur la santé publique : un certain nombre de campagnes (vaccinales, dépistage…) ont été interrompues ou se sont dégradées. On voit aussi des pathologies beaucoup plus graves qu'avant, notamment en raison de rupture de soin ou de traitement. Avec le renforcement des effectifs policiers en lien avec l'opération Wuambushu, on observe une augmentation des contrôles d'identité, dans tous les lieux, y compris devant les centres de soins. Le 31 mai 2023 par exemple, une mère a emmené ses jumelles à la PMI [Protection maternelle infantile] pour des questions de malnutrition. Elle a été interpellée aux abords de la structure et reconduite à la frontière avec ses filles. Le 14 juin 2023, une autre maman a été arrêtée près de l'hôpital de Mamoudzou avec un de ses enfants. Nous suivons médicalement cette femme car elle a quatre enfants, dont un en situation de handicap. Malgré nos signalements, elle a été renvoyée dans son pays avec sa fille, laissant ses trois autres enfants, dont celui handicapé, à Mayotte. Les personnes en situation irrégulière ont le choix **entre se faire interpeller ou ne pas se faire soigner**. La dissuasion est permanente. Et on en voit les conséquences : les gens ne veulent pas aller à l'hôpital de peur d'être refoulés. Le renoncement aux soins était déjà extrêmement prononcé, désormais l'accès aux structures médicales est gravement mis en danger.

Lors des consultations dans les bidonvilles on traite ce qu'on appelle des maladies de la précarité : la malnutrition, puisque les carences nutritionnelles chez les enfants à Mayotte explosent, par rapport à la métropole. On soigne également des maladies hydriques, liées au manque d'accès à l'eau potable. Mais tout cela ne ressort pas dans les chiffres car les personnes ne consultent pas, donc elles passent sous les radars. On accompagne aussi beaucoup de malades chroniques : des gens qui souffrent de diabète, d'hypertension, de maladies cardiaques... Autant de maladies qui nécessitent un suivi régulier. Mais l'opération Wuambushu a interrompu ce suivi médical. Nous devons actuellement tout remettre en place. Il est très compliqué de se faire soigner à Mayotte car l'AME [**Aide médicale d'État] n'existe pas**. Les malades n'ont pas d'issues. Les diabétiques sont souvent obligés de se faire amputer un membre, les plaies bénignes des enfants comme les piqûres de moustiques finissent en énorme abcès qu'il faut opérer. Pourtant, les enfants peuvent se faire soigner gratuitement, mais les personnes ne le savent pas. Contrairement à ce qu'on peut entendre, les gens ne viennent pas profiter du système et des soins gratuits. Au contraire, ils le fuient. »

1er juillet 2023

Déployée à Mayotte dans le cadre de l'opération Wuambushu, la CRS 8 quitte le département en urgence à la suite des émeutes urbaines qui secouent l'hexagone ces derniers jours.

27 juin 2023

"L'opération Wuambushu n'a pas résolu le problème des bidonvilles, elle l'a juste déplacé", s'agace Médecins du Monde.

25 juin 2023

Un mois après la démolition du bidonville Talus 2, ses anciens habitants vivent "éparpillés" et "sans espoir". Le ministre de l'intérieur s'est rendu à Mayotte pour faire le bilan de l'opération « Wuambushu » destinée à lutter contre la délinquance, l'immigration illégale et le logement insalubre. Alors que l'opération devait se clôturer fin juin, il l'a **prolongée jusqu'à fin juillet**.

24 juin 2023

La Cimade, MDM, Fondation Abbé Pierre et Secours-catholique - Caritas France lancent une tribune dans Le Monde : « À quand une véritable vision d'avenir pour Mayotte et son environnement ? » Le samedi 24 et dimanche 25 juin 2023, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, effectue, un déplacement pour défendre un premier bilan de l'opération« Wuambushu », dénoncée par plusieurs associations, dont la Cimade et Médecins du monde, comme « tout sécuritaire », aggravant les tensions entre les habitants, la pauvreté et faisant reculer l'accès aux

droits .

23 juin 2023

Darmanin à Mayotte pour constater le **maigre bilan** de l'opération wuambushu "*Deux mois après le lancement de Wuambushu, ce ne sont finalement que deux quartiers qui ont été détruits. [...] Au total, ce sont 80 habitations qui ont été détruites. Un bilan très éloigné de l'objectif des 1.000 destructions, surtout lorsqu'on sait que de nombreuses habitations détruites étaient déjà vides*." [...] "*Sur un objectif de 20.000* "mesures d'éloignements" – l'équivalent d'une année d'expulsions habituellement, seulement quelques centaines de personnes ont été renvoyées vers leur pays. [...]. On peut aussi noter l'envoi massif de forces de l'ordre, notamment la fameuse brigade CRS8, connue surtout pour son ultra-violence - ils se sont d'ailleurs démarqués dès les premiers jours en tirant à balle réelle au sol. Sur les 1.800 policiers et gendarmes supplémentaires envoyés sur place en avril, ils ne sont désormais plus que 400. Comment tenir ses objectifs dans ce contexte ? On l'ignore, mais peut-être que le ministère nous éclairera sur la question ce week-end."

22 juin 2023

Dans un contexte de tensions, les militants progressistes de gauche, se sentent isolés et incompris par les directions des partis qu'ils représentent.

21 juin 2023

Les expulsions de Mayotte reprennent et elles sont nombreuses. De passage à Mayotte, le ministre de l'intérieur devrait annoncer les chiffres des éloignements effectués par la France vers les Comores. L'opération qui avait mal démarré pour lui s'intensifie grâce à la pression effectuée sur l'archipel. Deux mois après le lancement de l'opération « Wuambushu », le dispositif du gouvernement censé lutter contre l'immigration illégale se poursuit à bas bruit. Nombreux sont les habitants « décasés » poussés vers toujours plus de précarité.

https://www.gisti.org/spip.php?article7009

Environ **280 personnes originaires de l'Afrique des Grands Lacs** dorment actuellement dans les rues et dans un stade à Cavani, un quartier de Mamoudzou, à Mayotte, et leur nombre ne cesse d'augmenter. "*Ils se sont installés ici dans l'espoir d'avoir un logement de la part de Solidarité Mayotte*", indique le directeur territorial de la police nationale. Mayotte attire chaque année des milliers de migrants, arrivés par la mer, de l'île comorienne voisine d'Anjouan, de Madagascar, mais également de l'Afrique des Grands Lacs. "*Nous sommes leur premier repère*", souligne le directeur adjoint de l'association qui accompagne et héberge les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale. C'est devant les locaux de cette association que familles ou jeunes adultes ont installé des matelas en mousse déchiquetés, roulés sur le bas-côté la journée, accompagnés de sacs plastique pleins à craquer, qui contiennent toute leur vie. Parmi eux, des réfugiés statutaires ou bénéficiaires d'une protection internationale mais aussi des demandeurs d'asile – arrivés du Congo, du Burundi, de Somalie ou du Rwanda, pour la plupart. "*Nous avons identifié 92 nouvelles personnes depuis le 15 mai*". Les premiers arrivants se sont installés dans le quartier début 2022, si ce n'est avant. Un congolais de 20 ans, est arrivé par bateau il y a dix mois depuis la Tanzanie. "*Au départ, on était peu nombreux. Mais maintenant, les gens qui arrivent n'ont même plus de place*". Une situation qui a poussé une partie des réfugiés à s'installer sur un stade, à proximité. Leur nombre reste toutefois imprécis. "*Nous avons dû interrompre notre dernier recensement. La démarche a été interprétée (...) comme un prélude à une potentielle offre d'hébergement, ce qui a attiré de nombreux autres réfugiés, squattant le stade*". Dans le quartier, plus d'un tiers des réfugiés ont pourtant obtenu le **statut de demandeurs d'asile**, selon Solidarité Mayotte. Le 15 mai, ils étaient 74 en procédure avec l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ou la Cour nationale du droit d'asile. Mais faute de logement sur le territoire, ils sont obligés de continuer à dormir dans la rue. "*Tous devraient bénéficier d'une assistance. Mais on n'a quasiment aucune place de libre dans les hébergements d'urgence donc les orientations sont très*

limitées", souligne le directeur-adjoint de Solidarité Mayotte, qui gère un parc de 450 places "*continuellement plein*". Trois mois après l'obtention du droit d'asile, les personnes doivent quitter leur logement. "*On anticipe 70 sorties prochainement. On sait que ces personnes, sans solution, pourront se retrouver à la rue elles aussi*".
Des demandeurs d'asile qui pourraient rejoindre la métropole, mais avec des délais souvent très longs. Tout comme les délais de traitement des demandes. En 2022, 3 500 premières demandes d'asile ont été déposées à Mayotte, selon l'Ofpra.

NANTES

Une dizaine de jeunes migrants n'ont nulle part où dormir. Une dizaine d'autres jeunes isolés n'ont que des solutions partielles, temporaires. Un collectif « les Hébergeurs Solidaires » qui leur vient en aide en Loire-Atlantique, **lance un appel parce qu'il n'a pas assez de familles pour tous les héberger**. L'une des coordinatrices du collectif : Ces jeunes sont des migrants isolés dont le statut de mineur n'est pas reconnu par le Conseil départemental et ne sont donc pas pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Un jeune est arrivé de Guinée fin mars 2023 à Nantes. Il fait partie des chanceux hébergés à tour de rôle dans quatre familles, une par semaine. Deux adolescents: un Guinéen, et un Ivoirien, ont un point commun : à leur arrivée à Nantes, ils ont connu la rue. Aujourd'hui, le premier est hébergé par une famille à temps plein. Le deuxième cherche encore une famille qui lui garantirait plus de stabilité et l'opportunité de créer un lien de confiance.

https://www.francebleu.fr/infos/societe/en-loire-atlantique-on-manque-de-familles-d-accueil-pour-heberger-de-jeunes-migrants-5320901

NICE

Le 13 juin 2023, une militante apprend, par un message Twitter de la mairie de Nice, qu'il est envisagé *« une procédure en référé pour faire évacuer les clandestins qui occupent les abords de l'église du Vœu et de la coulée verte depuis plusieurs mois ».* Cette personne connaît bien les personnes migrantes qui se sont réfugiées, faute d'abri, à cet endroit : ce sont **des demandeurs d'asile, ils ne sont pas clandestins**. Les pouvoirs publics ont l'obligation d'assurer leur hébergement en attendant la décision de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), et éventuellement de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). En moins d'une semaine, la Cimade et le Secours Catholique organisent une conférence de presse qui s'est tenue **mardi 20 juin 2023**, en présence de cinq journalistes (France 3, Nice-Matin, Nice Premium et RCF radio.) Des demandeurs d'asile étaient présents pour témoigner, ainsi que les quatre associations qui les accueillent dans leurs permanences : le Secours Catholique, La Cimade, Amnesty International et Habitat & Citoyenneté. Durant une heure et demi, les journalistes ont reçu une information précise, documentée – et riche d'émotions- sur la réelle situation des migrants à Nice, sur leurs parcours, et sur la législation actuelle et son application. Loin des prises de position tonitruantes (et non fondées en droit) de la Mairie de Nice. Le communiqué de presse indique : *Une jeune femme, d'origine somalienne, repart avec une tente, calée dans la poussette de ses deux enfants. Depuis son arrivée sur le territoire français fin mai, et* ***l'enregistrement de sa demande d'asile*** *auprès de la préfecture de Nice, cette jeune femme vit dans les rues de Nice avec ses deux enfants, dont l'un souffre de handicap. Elle a demandé à bénéficier d'un hébergement, mais aucune place ne lui a à ce jour été accordée. D'après les textes en vigueur, tout demandeur d'asile, en fonction de sa situation et durant toute la durée de l'examen de sa demande, a* ***droit à bénéficier d'un hébergement dans un centre d'accueil*** *pour demandeurs d'asile ou une structure équivalente. Aux termes de l'article L552-8 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, « l'Office français de l'immigration et de l'intégration propose au demandeur d'asile un lieu d'hébergement. Cette proposition tient compte des besoins, de la situation personnelle et familiale de chaque demandeur au regard de l'évaluation des besoins et de la vulnérabilité ». La réalité est que les structures du bassin niçois en charge de l'hébergement pour demandeurs d'asile sont*

saturées. Un grand nombre de personnes se retrouvent ainsi à la rue : des familles avec des bébés, des femmes enceintes, des personnes malades, handicapées… Face à cette situation dramatique, le Secours Catholique, accompagné de la CIMADE, remédie avec des solutions de fortune, en fournissant des tentes. Mais distribuer des tentes est un cache-misère, pas une solution. »

https://www.lacimade.org/la-cimade-06-et-le-secours-catholique-exigent-des-solutions-dhebergement-pour-les-demandeurs-dasile/

NORD

Depuis plusieurs années, les contrôles dans le **nord de la France** se sont accentués pour tenter de démanteler les réseaux de trafiquants. Dans la nuit de mardi 27 à mercredi 28 juin 2023, les policiers ont interpellé un homme suspecté d'être un **passeur de migrants. Ce Bulgare de 25 ans** a été arrêté sur une aire de repos de l'autoroute A25. Dans sa camionnette, immatriculée en Allemagne, les policiers ont retrouvé un bateau, un moteur, des jerricans et des gilets de sauvetage. Autant de matériel utilisé par les passeurs pour faire traverser la Manche aux migrants. L'homme a été placé en garde à vue et une enquête a été ouverte.

OUISTREHAM

Le juge des référés du Conseil d'Etat considère que **le campement** existe bel et bien malgré les dénégations de la commune et du ministre, et **qu'il constitue un *lieu de vie pour les personnes concernées*** qui se trouvent "*dans un état de dénuement et d'épuisement, n'ont accès à aucun point d'eau ou de douche ni à des toilettes à proximité du site* et qu'elles *"souffrent en conséquence de pathologies dermatologiques, digestives et infectieuses liées à une mauvaise hygiène. "* De telles conditions révèlent " *une carence de nature à exposer ces personnes, de manière caractérisée, à des traitements inhumains et dégradants, portant une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale* et constitutives en outre d'un risque pour la santé publique, révélant en elles-mêmes *une situation d'urgence caractérisée, justifiant l'intervention du juge des référés saisi sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative.* **Le Conseil d'Etat confirme** ainsi ce qu'il avait déjà jugé pour les campements de Calais ou de Grande Synthe. Le respect de la dignité humaine qui suppose l'accès à l'eau, à des toilettes et à des douches ne peut pas être remis en cause même pour des personnes exilées vivant dans un campement et peu importe leur nombre. Le 30 juin 2023, La Cimade était présente à Paris, au côté de la Défenseur des droits, pour défendre l'ordonnance prise par le juge des référés de Caen le 2 juin 2023. Nos conseils ont démontré, au cours de près d'une heure et demi d'audience, l'inconditionnalité du droit à l'eau au bénéfice de personnes exilées vivant à Ouistreham et ailleurs. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ordonnance prise par le Conseil d'Etat, qui confirme la première décision et enjoint la commune de Ouistreham et la préfecture du Calvados à organiser le nombre, la localisation précise et les modalités d'accès des installations sanitaires en lien avec des associations requérantes (Solidarités International, le CAMO, Vents Contraires, Citoyen.nes en lutte et La Cimade).

https://www.lacimade.org/campement-de-ouistreham-le-conseil-detat-confirme-lordonnance-du-tribunal-administratif-de-caen-une-victoire-pour-le-droit-a-leau-des-personnes-exilees/

PARIS

"Moi, je suis adulte alors ça va aller, mais ce qui me fait si mal, c'est de voir ces bébés dehors, tu comprends ?" Rosa faisait partie des **dizaines de mamans qui ont manifesté** ce mardi 4 juillet 2023 pour demander l'accès à un hébergement d'urgence pour leur famille. À leurs côtés, quelques papas et une cinquantaine d'enfants, dont 15 de moins de trois ans. Après trois jours de mobilisation, deux nuits sur le parvis de **l'Hôtel de Ville de Paris** et une nuit à occuper deux espaces d'accueil, **une vingtaine de familles ont finalement pu accéder à un hébergement.** Les autres sont de retour à la rue. Rosa est arrivée en France il y a 4 ans, sans ses enfants : *"Ils sont restés en Angola chez ma sœur. Le plus grand à 14 ans et l'autre 10 ans. Ils vont à l'école privée catholique alors ça va, ils se débrouillent bien, mais ça coute cher. Je ne leur ai pas dit ma situation, mais ils se doutent que quelque chose ne va pas."* Pour réussir à tenir psychiquement,

Rosa est bénévole à l'association des petits frères des pauvres auprès des personnes âgées. *"À eux aussi, je ne leur dis pas que je suis à la rue. Mais ça me fait du bien."* Pendant que Rosa et les autres parents manifestent sur la place, les enfants tentent de s'associer à une partie de pétanque en cours. Après de longues négociations, ils repartiront chacun avec un ballon rouge. Ici, **la grande majorité de ces enfants dorment à la rue depuis des semaines, voire des mois.** Ils ont 3 mois, 6 mois, 9 mois, 1 an, 3 ans, 8 ans, 14 ans... Rosa n'a pas pu participer au dernier jour de manifestation, elle était trop fatiguée. *"J'ai passé la journée à chercher un endroit où prendre une douche, j'étais tellement épuisé que je ne voyais plus bien. On veut juste être simple et propre, tu comprends ?"*

ROUEN

Le 4 juillet , devant les portes du lycée Corneille de Rouen, les visages alternent entre sourires et anxiété. Un jeune **marocain** ne cache pas son sourire pour évoquer ses **résultats du bac : "*15,5 de moyenne, mention Bien*"**. Mais la fierté est vite assombrie par "*la situation complexe*", dans laquelle se trouve le jeune homme et qui réunit ce mardi, une **cinquantaine de soutiens, enseignants et élèves**. Il est sous le coup d'une **obligation de quitter le territoire français** (OQTF) qu'il s'est vu signifier "*deux jours après son anniversaire, deux jours après ses 18 ans*" en septembre 2023 indique, son avocate. En effet, il est arrivé en France il y a cinq ans, à l'âge de 13 ans. Il est venu du Maroc avec sa mère et sa sœur. Son père vivait déjà sur le territoire français, titulaire d'un titre de séjour. Mais ses parents n'ont pas fait les démarches nécessaires auprès de l'administration pour que toute la famille soit régularisée. **A sa majorité, il s'est donc retrouvé en situation irrégulière**. Le tribunal administratif de Rouen a confirmé la décision d'obligation de quitter le territoire en début d'année. Il a déposé via son avocate un recours devant la cour administrative d'appel de Douai (Nord) mais en attendant **le jeune homme reste expulsable à tout moment**. C'est donc avec fébrilité qu'il imagine l'avenir. "*Il a été accepté à pratiquement tous ses vœux sur la plateforme Parcoursup, il a validé son choix de venir en classe préparatoire maths sup' au lycée Corneille l'an prochain*" souligne son professeur principal et professeur de physique-chimie. L'enseignant décrit "***un élève exceptionnel, un modèle d'intégration, qui bosse**, qui a eu les félicitations à chaque trimestre et qui n'a jamais été en retard*". Il mériterait de pouvoir poursuivre ses études en France estime le professeur tout comme son collègue de mathématiques qui lui aussi parle volontiers d'un élève "*exemplaire qui a la possibilité de performer dans ses études, de devenir ingénieur et pourquoi pas de renvoyer l'ascenseur social qu'on peut lui tendre. Ce serait du gâchis de l'obliger à repartir dans son pays alors qu'il ne le souhaite pas*". Et d'autant plus que ce pays n'est plus vraiment le sien. "*Sa vie est ici finalement. Pour nous, il est aussi Français que nous*" affirme une de ses amies proche. Et lui ne dément pas vraiment. "*J'ai vécu ma vraie jeunesse en France, **j'ai construit ma vie ici, j'ai tissé des liens ici, je me projette ici**, mes parents sont ici, je n'ai plus de liens familiaux au Maroc*" souligne le jeune homme qui ne se voit pas partir tout seul de l'autre côté de la Méditerranée. Son avocate **espère un geste de la part du Préfet de la Seine-Maritime** "*qui a la possibilité d'abroger la mesure portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français. Il bénéficie d'un pouvoir discrétionnaire de régularisation quel que soit les décisions antérieures, il peut tout à fait en faire usage*".

https://www.francebleu.fr/infos/societe/rouen-un-lyceen-exemplaire-menace-d-expulsion-2176317

SAINT-BREVIN

Lundi 26 juin 2023, la nouvelle maire a présidé son premier conseil municipal. À cette occasion, une **vingtaine d'opposants** au transfert du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) sur le site de la Pierre-Attelée se sont une nouvelle fois présentés à la mairie où se tenait la réunion. À la fin du conseil, ils s'en sont pris, verbalement, aux élus, les tenant encore pour responsables de ce projet. Ils ont reproché à la municipalité de ne pas se soucier du sort des enfants de l'école de la Pierre-Attelée. **La Maire a pris soin de leur répondre**. Elle a rappelé que l'accueil des migrants était une responsabilité de l'État, que le projet était géré par la préfecture avant de préciser que Saint-Brevin accueille depuis 2016 des réfugiés **« sans qu'il n'y ait jamais eu le**

moindre incident à déplorer ». La chargée des écoles, s'est vue reprocher de ne pas répondre par écrit, aux questions posées par le collectif lors des réunions de quartier. Devant un dialogue impossible, la nouvelle maire a mis fin à l'échange.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-brevin-les-pins-44250/a-saint-brevin-les-anti-cada-sinvitent-a-nouveau-au-conseil-municipal-c66e6cc4-14e5-11ee-9261-d25d6b7ba9fa

SAINT-GAUDENS

Neuf passeurs ont été condamnés vendredi 23 juin 2023 à des peines **d'un à quatre ans de prison ferme** pour avoir fait traverser illégalement la frontière franco-espagnole à des centaines de migrants, d'après le parquet de Saint-Gaudens. Interpellés par "*vagues successives*" depuis 2021, les neuf hommes sont âgés de 33 à 51 ans et tous de nationalité algérienne. Ils demandaient entre plusieurs centaines d'euros et mille euros par passager pour les faire **passer de Lerida, en Espagne, à Toulouse** (330 km), selon le parquet. Les neuf prévenus ont été jugés pour "*aide à l'entrée sur le territoire*" et "*participation à une association de malfaiteurs*". Les deux "*têtes de réseau*" ont été condamnés à quatre ans de prison ferme. Trois autres à trois ans, et les trois suivants à deux ans de prison. Le dernier a écopé d'un an de prison. Sa participation a été considérée comme "*moins importante car il faisait seulement du transport*" de migrants, a précisé le procureur. La plupart de ces peines ont été assorties d'une interdiction définitive du territoire.

SAINT-LO

En avril 2023, l'évacuation de huit maisons squattées par 37 migrants près du haras de Saint-Lô (Manche) avait ému le Collectif saint-lois d'aide aux migrants (Cslam). Trois mois plus tard, une partie des familles ont été régularisées.

https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-lo-50000/migrants-expulses-dun-squat-en-avril-a-saint-lo-des-familles-ont-ete-regularisees-ee28343c-1a6e-11ee-b34a-b36553860272

SAUMUR

Quatre Soudanais étaient jugés le 22 juin 2023 par le tribunal de Saumur pour avoir **participé à l'organisation de traversées d'exilés vers le Royaume-Uni**, via la Manche. Agés de 31 à 34 ans, les **prévenus, eux-mêmes exilés**, comparaissaient pour avoir "*facilité la circulation et le séjour des migrants, en achetant puis en acheminant du matériel vers la côte pour leur permettre de passer en Angleterre*". Deux d'entre eux ont écopé de deux ans de prison ferme et les deux autres de 30 mois. Tous ont également reçu une interdiction de territoire français pendant cinq ans. Les faits auraient été commis en 2021 et 2022. L'enquête a débuté après l'achat d'un bateau pneumatique à Varrains, près de Saumur. S'en sont suivis de longs mois d'investigations. Des écoutes téléphoniques ont permis de retracer l'organisation de transit de migrants jusqu'à Calais, et la mise en place de la logistique pour faire partir les exilés. Lors de l'audience, **les Soudanais ont tous nié les faits reprochés**. L'un d'eux a néanmoins avoué avoir acheté un canot pneumatique, mais pour tenter, selon lui, sa propre traversée de la Manche. "*À Calais, les réfugiés s'occupent d'organiser leur propre départ*". Pour l'un des avocats de la défense, son client est une victime de la "*misère humaine*". Tous ont pris la route de l'exil, en passant par la Libye puis l'Italie, puis ont vécu dans les camps du nord de la France. Pour appuyer son propos, l'avocat a mis en avant une phrase d'un prévenu, captée lors les écoutes téléphoniques. "*Si quelqu'un veut acheter mon rein, je lui vends*", peut-on y entendre. Ses mots, qui selon la défense, résument à eux seuls l'affaire. Selon l'avocat, le prévenu n'a bénéficié d'aucun enrichissement personnel dans cette histoire. "*Les vrais passeurs ne touchent pas aux bateaux, ils ne sont pas en lien avec les migrants. C'est comme dans les trafics de stupéfiants : moins on touche au produit, plus on est haut placé dans la hiérarchie*". Mais pour la procureure de la République, leur passé migratoire n'est pas une circonstance atténuante. "*Au contraire, ils devraient être les premiers à ne pas contribuer à cette activité". "Il ne faut pas perdre de vue la gravité des faits. L'actualité nous rappelle régulièrement combien ces passages de migrants vers l'Angleterre, la Grèce ou l'Italie, organisés au mépris des règles de sécurité, sont éminemment dangereux*".

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saumur-49400/eux-memes-migrants-quatre-soudanais-devenus-passeurs-finissent-devant-le-tribunal-de-saumur-2c701e6c-132b-11ee-b74c-5b849b3e7674

THIAIS

Les occupants du squat de Thiais dans le val de Marne se disent "*désespérés*" : ils sont **sommés de partir avant le lundi 3 juillet 2023**. C'est via un "*commandement de quitter les lieux*" remis par un huissier de justice que **les 200 exilés** ont appris la nouvelle, jeudi 29 juin 2023. "*En vertu d'une ordonnance rendue par le juge des référés du tribunal administratif de Melun […] je vous fais commandement de quitter et vider le 30 rue des Baudemons […] et ce, au plus tard le 3 juillet 2023*". Le bâtiment occupé par quelque 200 personnes, majoritairement sans-papiers et originaires d'Afrique de l'Ouest, n'est pas insalubre. L'expulsion n'a d'ailleurs rien à voir avec la vétusté des lieux, mais avec sa surpopulation. La mairie de Paris, propriétaire des lieux, s'inquiète d'un trop-plein. Elle reconnaît que le site est bien entretenu comparé à d'autres mais que sa capacité maximale a été dépassée depuis longtemps. Le bâtiment, ancienne résidence pour personnes âgées, ne compte que 90 chambres (prévu pour une seule personne). Aujourd'hui, l'État met donc en application la décision de justice rendue par le tribunal administratif de Melun le 5 janvier 2022, dans lequel les risques d'incendie et la dangerosité du bâtiment étaient déjà notifiés. "*La mesure d'expulsion demandée par le Centre communal d'action sociale de la ville de Paris présente un caractère d'urgence*", arguait déjà le tribunal l'année dernière. Depuis un an et demi, la mairie de Paris, n'avait pas procédé à l'évacuation des lieux. Elle y payait même l'eau, le chauffage et l'électricité afin d'assurer des conditions de vie correcte aux occupants. Ces derniers vivent donc comme une "*trahison*" l'absence de la Ville de Paris à leurs côtés aujourd'hui. "*La mairie nous avait dit qu'elle ne laisserait pas les familles dehors. Il y a des femmes enceintes ici, je ne comprends pas pourquoi on nous fait subir ça*". Contactée, la Ville de Paris a expliqué ne pas être compétente sur la question des mises à l'abri. "*Le relogement relève de la responsabilité de la préfecture*", précise l'adjointe à la mairie de Paris en charge des Solidarités.

Une douche froide pour ce père de famille : "*Qu'est-ce qu'on va faire ?*". Il vit là avec sa femme et son nourrisson de quatre mois depuis l'ouverture du lieu, en octobre 2021. "*On va aller où lundi ? Ça risque d'être difficile. On était bien ici. C'était propre, c'était vivable. On respectait les lieux*". Reste **que les occupants refusent de quitter les lieux**. Aucun n'a rassemblé ses affaires. "*On a décidé de ne pas bouger*". "*On a peur, mais on a décidé de rester*". Les exilés prévoient de tenir une réunion dans la soirée du 30 juin 2023 sans trop savoir quelles options s'offrent à eux. "*Personne n'a de solution*", s'inquiète un autre résident des Baudemons. "*J'ai entendu que la mairie appelait certaines personnes pour leur trouver un hébergement. J'aimerais bien qu'ils m'appellent aussi*". "*C'est au cas par cas*". Les exilés craignent plus que tout de retrouver les trottoirs de la capitale. "*Nous avons déjà essayé d'appeler le 115 mais nous n'avons presque jamais de places*". "*Ils t'hébergent pour trois ou quatre nuits et après ? Après, rien. Tu finis toujours dehors*". La plupart des habitants ont été déboutés de leur demande d'asile. Une situation administrative qui ne leur permet pas de chercher un logement dans le parc locatif privé ou social, ni de chercher du travail. Selon des informations de la préfecture, les services de l'État préparent actuellement les futures mises à l'abri des migrants, une fois délogés. "*Les capacités d'accueil étant saturées en Île-de-France, les personnes seront envoyées en province*", a prévenu la préfecture.

VITRE

Cette année, un groupe de migrants du CLPS de Vitré (Ille-et-Vilaine) et des membres de l'association Strata'Gem ont tous tricoté ensemble. Un lundi sur deux, les tricoteurs avaient rendez-vous. **« C'est une bonne occasion de faire de l'échange culturel »**, explique l'animatrice coordinatrice de Strata'Gem. « Nous voulions faire une couverture et en un atelier c'est impossible donc nous avons mis en place ces ateliers et le CLPS nous a ensuite rejoint. » « Nous avons collecté de la laine fin janvier en mettant des affiches à la médiathèque. Nous en avons reçu beaucoup, il en reste encore ! », explique une formatrice Français langue étrangère au CLPS. Elle y accueille des

stagiaires qui apprennent le français via un dispositif de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). *« Ce sont pour la plupart des réfugiés politiques, elles et ils viennent d'Afghanistan, d'Érythrée, du Soudan… Les cours sont des cours pratiques, apprendre à acheter un billet de train par exemple et ici ils peuvent communiquer en français, même si le français n'est pas une langue facile à apprendre* **»**. Les **ateliers** sont organisés en trois temps : **accueil, langue française (apprentissage de nouveaux mots, lecture…), et enfin tricot**. « *C'est enrichissant pour les adhérents du Gem et aussi pour eux d'être accueillis ici par des Français. Le tricot c'est un prétexte finalement pour réunir les gens.* » *« L'atelier tricot solidaire a été mis en place dans le cadre du Prix Facile à Lire qui a sélectionné 8 livres à aborder avec des personnes éloignées de la lecture de janvier à juin. Le CLPS en collaboration avec la médiathèque de Vitré a choisi d'aborder le livre L'écharpe rose où une jeune femme offre une écharpe à un migrant qui vit sous les tentes et souffre de froid. »* La dizaine de stagiaires du CLPS et la quinzaine de Gemeurs qui participent ont chacun réalisé un carré de laine, avec des points différents. *« Les carrés c'est assez facile à assembler pour la couverture ». « Ils ne sont pas tous de la même taille alors pour faire un beau rectangle… ». « Cela nous permet de passer un moment convivial, c'est sympa ».* Une Afghane arrivée en France il y a dix mois, a même tricoté chez elle le soir. Un afghan de 21 ans a appris à tricoter au Gem. *« J'aime venir ici et je parle avec les personnes »*, explique le jeune homme âgé de 21 ans. La couverture est désormais terminée, et même si beaucoup de participants à l'atelier se la disputent. C'est décidé, elle ira à une réfugiée politique venue d'Ukraine.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/vitre-35500/a-vitre-des-ateliers-tricot-solidaire-pour-echanger-et-parler-francais-b5be4d30-1040-11ee-9870-ae0e299ef7d2

MÉDITERRANÉE

SOS MEDITERRANEE

Le naufrage du Titanic qui avait fait 1.500 victimes en 1912 était justement à l'origine des premières tentatives pour organiser le sauvetage en mer sur le plan international… François Thomas, capitaine de la marine marchande, président de SOS MEDITERRANEE France, énumère « les différentes conventions qui encadrent le droit de la mer dont l'article 98 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) qui stipule que « tout capitaine est ainsi tenu de porter assistance à une personne ou un navire en détresse au risque de se voir infliger une amende et une peine de prison ». Devant la différence de traitement entre le sous-marin, pour lequel tous les moyens de sauvetage disponibles ont été dépêchés, et ce bateau en bois qui avait pourtant lancé des appels de détresse et qui n'a bénéficié d'aucun secours, il souligne que le sauvetage est gratuit et inconditionnel. « Ce qui me choque, c'est ce qu'il s'est passé au large de la Grèce, pas les moyens mis en œuvre pour retrouver ce sous-marin. Une vie est une vie, il faut mettre le paquet à chaque fois. **Chez nous, une journée de sauvetage en mer coûte 24.000 euros. Mais pas question de présenter la facture à des rescapé.e.s** ».

L'AITA MARI

Le 25 juin 2023, l'Aita Mari amarre à **Salerne**, dans le sud de l'Italie. Après un jour et demi de navigation**, 172 migrants secourus entre Malte et la Tunisie** débarquent sur le sol italien. "*Tous sont Africains, dont beaucoup originaires du Mali et du Burkina Faso*".

L'OCEAN VIKING

L'Ocean Viking, le navire humanitaire de SOS Méditerranée, a porté assistance mardi 27 juin 2023 **à 86 migrants "*dans un canot pneumatique* *en difficulté*"** au large de la Libye, dans les eaux internationales. Le collectif Alarm Phone a d'abord donné l'alerte, avant que l'appel ne soit relayé par un avion de Frontex. D'après l'ONG, 80% des passagers sont des mineurs, et beaucoup

sont originaires de Gambie et du Sénégal. "*Les rescapés à bord souffrent de déshydratation, d'épuisement et certains ont des brûlures de carburant*". Les autorités italiennes ont orienté le navire vers le **port de Bari**, dans les Pouilles, à 970 km de la zone de sauvetage, "*ce qui représente trois jours de voyage*", déplore SOS Méditerranée. "*Ces autorités vident ainsi la route maritime la plus meurtrière du monde de la seule ONG de recherche et de sauvetage présente. D'autres cas de détresse pourraient se reproduire. Nous craignons que plusieurs naufrages aient lieu.*"

Le 5 juillet 2023, reparti de Bari le 30 juin 2023 pour une nouvelle mission de recherche et de sauvetage, l'Ocean Viking a repéré une **embarcation vide** lors de sa patrouille dans les eaux internationales. Le 7 juillet il navigue au large des côtes libyennes.

GEO BARENTS

Mardi 27 juin 2023 le Geo Barents de Médecins sans frontières (MSF) **a débarqué à La Spezia,** dans le nord de l'Italie, **13 migrants secourus samedi 23 juin 2023** en Méditerranée centrale. Ces sauvetages interviennent alors que la Méditerranée est scrutée par l'Union européenne (UE), deux semaines après le naufrage du chalutier (voir Grèce) provoquant la disparition de plusieurs centaines de migrants, au large du Péloponnèse, en Grèce.

Le Geo Barents a lancé quatre opérations de secours entre le 3 et 4 juillet 2023 : en Méditerranée. Au total, 196 personnes se trouvent désormais à bord du bateau de Médecins sans frontières. Ils étaient partis de Tunisie dans des canots en bois et en métal. Le Geo Barents doit maintenant se rendre dans le port de Marina Di Carrara, dans le nord de l'Italie, non loin de Gênes.

Le Geo Barents, navire humanitaire de Médecins sans Frontières (MSF), a mené plusieurs sauvetages entre le **lundi 3 et le mardi 4 juillet 2023.** Aidé par les Pilotes Volontaires - une association qui survole la SAR zone (zone de recherche et de sauvetage) pour repérer depuis le ciel les embarcations en détresse - il a lancé une première opération le 3 juillet au matin. Un canot de 51 personnes, dont neuf mineurs, dérivait au large de Malte. Plus tard dans la nuit, il a lancé trois autres opérations de sauvetage pour secourir trois embarcations qui comptaient respectivement 59, 42 et 44 personnes. Au total, ce sont **donc 196 exilés qui sont à bord du Geo Barents**. Tous les rescapés étaient partis de Tunisie, et naviguaient sur des canots de bois et de métal, inadaptés à la navigation en haute mer. Ces sauvetages successifs ont été menés sous les ordres du Centre de coordination des sauvetages en mer (MRCC) de Rome, malgré la loi italienne qui les empêche de porter secours à plusieurs embarcations en difficulté. Mais **le Geo Barents ou le Humanity 1 ont été autorisés par le MRCC de Rome à mener plusieurs opérations de sauvetage** le 1er juillet 2023. Le Geo Barents doit au **port de Marina di Carrara**, non loin de Gênes. Un port à plus de 1 000 km de la SAR zone. Cet éloignement n'a d'autre objectif que de "***maintenir les navires (...) hors de la zone de sauvetage pendant des périodes prolongées***", avaient dénoncé, en janvier dernier, les ONG de sauvetages en mer, dans un communiqué conjoint.

HUMANITY 1

L'équipage du navire humanitaire allemand Humanity 1 a porté **secours entre vendredi 30 juin et dimanche 2 juillet à un total de 199 personnes perdues en mer Méditerranée,** dont plus de 30 femmes et une quarantaine de mineurs. Les premières opérations de sauvetage ont commencé le vendredi 30 juin 2023 à la suite d'un repérage des Pilotes Volontaires, une association qui aide les migrants en survolant la SAR zone (zone de recherche et de sauvetage) avec son avion Colibri pour repérer les embarcations en difficulté. Cinq autres opérations suivront le jour suivant - dont quatre en l'espace de huit heures. "*L'équipage est épuisé*". Parmi les rescapés se trouvent également une femme enceinte et des malades. Deux migrants, dont l'état de santé était préoccupant, ont été évacués par les garde-côtes italiens. Selon les premières informations, les embarcations - métalliques - secourues dans la nuit du 1er juillet dérivaient depuis au moins cinq jours. À bord, il n'y avait plus ni eau ni nourriture. Les survivants "*ont bu de l'eau de mer*". Le navire humanitaire allemand a reçu l'ordre de naviguer jusqu'à **Ortona, dans les Abruzzes**, en

Italie, **pour débarquer les rescapés**. Le port se trouvait à 1 300 km du bateau à la date du 1er juillet. Humanity 1 n'a eu d'autre choix que de s'y conformer malgré les appels du capitaine pour obtenir un port plus proche. À la faveur d'une météo clémente, les tentatives de traversées en Méditerranée - et les opérations de secours menées par les ONG - sont nombreuses en ce moment. Ces sauvetages interviennent alors que la Méditerranée est scrutée par l'Union européenne (UE), plus de deux semaines après le naufrage du chalutier au large du Péloponnèse, en Grèce.

OPEN ARMS

La journée de **jeudi 6 juillet 2023** a été particulièrement chargée pour les humanitaires de l'Open Arms qui a enchainé les sauvetages en Méditerranée centrale, au large de la Libye. Au total, environ **300 migrants ont été secourus** lors de six opérations. Parmi les rescapés se trouvent "*de nombreux mineurs non accompagnés, des femmes, dont certaines enceintes et un enfant de cinq ans*". La première opération s'est déroulée dans la matinée. Une **centaine de personnes** à bord d'une embarcation en bois ont été prises en charge par l'équipage. La plupart des rescapés sont originaires d'Érythrée, du Soudan, d'Éthiopie et de Syrie. Ils avaient **quitté la Libye** trois jours plus tôt. En fin de matinée, ce sont **17 exilés** qui ont été secourus. Le canot était "*si précaire qu'il n'aurait pas pu résister à des vagues de 60 cm*". "*Si l'état de la mer s'était dégradé, il aurait fait naufrage en quelques minutes*". Quelques heures plus tard, dans l'après-midi, "*deux autres bateaux à la dérive*", avec **environ 80 exilés** à bord, ont été localisés. Enfin, dans la soirée, **deux autres opérations ont eu lieu, en collaboration avec les garde-côtes italiens**. Après "*une journée difficile*", les autorités italiennes ont attribué le **port de Brindisi**, dans le sud de l'Italie, au navire humanitaire. "***Trois jours de navigation*** *supplémentaires" seront nécessaires pour rejoindre la terre ferme ".*

ALARM PHONE

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'en 2022, 1 417 migrants y ont disparu. Et **depuis janvier 2023, ce sont déjà 1 724 personnes qui ont perdu la vie** dans ces eaux.

UNION EUROPÉENNE

CINQ FAUSSES IDEES-REÇUES SUR LA MIGRATION

Peut-on stopper la migration par des lois plus restrictives ou par le développement économique d'un pays ? Qui sont les perdants et les gagnants de la migration ? Voici cinq fausses idées reçues largement répandues.

Idée reçue n°1 : des politiques plus restrictives réduisent la migration

Les murs, les clôtures et les contrôles aux frontières sont censés stopper l'immigration clandestine. Mais ces barrières physiques ne s'attaquent pas à aux causes profondes de la migration, comme les conflits, la pauvreté et le changement climatique. Une chercheuse en migration, note ainsi que les murs "*obligent également les migrants à emprunter des itinéraires plus dangereux qui mettent leur vie, leurs droits et leur avenir en péril*". Il est également prouvé que la mise en place de **restrictions peut entraîner une augmentation à court terme du nombre de personnes** qui tentent d'entrer dans un pays avant d'en être exclues. Et lorsqu'il est plus difficile pour les travailleurs migrants d'aller et venir dans un État, ces derniers sont plus susceptibles de rester de manière permanente dans ce pays. Des politiques plus libérales peuvent encourager la "*migration circulaire*", comme c'est le cas pour les travailleurs saisonniers qui émigrent uniquement pour une

certaine période lorsque leur main-d'œuvre est demandée.

Idée reçue n°2 : lorsque l'économie d'un pays se développe, les départs sont moins nombreux

Cela pourrait sembler logique : pourquoi partir au moment où les choses tendent à s'améliorer ? Pourtant, en réalité, on constate que lorsque l'économie d'un pays commence à se développer, les gens commencent à partir. Cela s'explique notamment par le coût très élevé de l'immigration. Dans les pays les plus pauvres, les habitants n'ont pas les moyens de partir. Mais dans des **économies émergentes** comme le Mexique, la Turquie ou l'Inde, davantage **de personnes ont les moyens de migrer et de poursuivre légalement leur vie à l'étranger**. Enfin, à mesure que l'économie d'un pays se développe, les aspirations de ses citoyens augmentent également. "*Il arrive que des migrants ne soient pas seulement motivés par des calculs rationnels, mais ils souhaitent peut-être diversifier leur trajectoire de vie, chercher de nouvelles opportunités d'épanouissement et de croissance*." Arrivé à un certain stade de développement, cette tendance finit par s'inverser. Lorsqu'une personne est en mesure de trouver ce qu'elle cherche dans son pays, elle sera moins encline à partir.

Idée reçue n°3 : les pays d'origine sont les perdants de la migration

En quittant leur pays, les émigrés emportent avec eux leur éducation, leurs compétences et leur potentiel de revenus. Pourtant, pour un chercheur, "*l'émigration n'est pas non plus une malédiction. Elle n'est jamais la principale raison pour laquelle un pays ne se développe pas. C'est un facteur parmi d'autres*." Les travailleurs migrants viennent souvent de pays aux ressources et aux perspectives d'emploi limitées. L'émigration peut ainsi **alléger la pression sur le marché du travail** local et stimuler le niveau d'emploi. "*La migration elle-même* ***peut en fait aider un pays à se développer, car les gens gagnent de l'argent et le renvoient****. Et une fois qu'ils ont gagné suffisamment d'argent, ils reviennent eux-mêmes*". Les transferts de fonds peuvent ainsi s'avérer extrêmement importants, car ils aident les familles et les communautés, et parfois même à soutenir toute une économie. Au Tadjikistan, par exemple, les envois de fonds ont représenté près d'un tiers du PIB en 2022. Mais au-delà de l'argent, "*quand les migrants circulent, quand les gens se déplacent, ils diffusent de nouvelles idées, de nouvelles façons d'être aux niveaux culturel, politique et social*". Enfin, dans de nombreux cas, **la simple perspective de l'émigration stimule l'éducation et la formation dans les pays d'origine**.

Idée reçue n°4 : la migration nuit à l'économie

De nombreuses études montrent que dans les pays économiquement avancés, l'immigration se traduit généralement par une hausse de la productivité et de la croissance économique. "*La réussite de ces pays n'est certes pas due à l'immigration. Ils réunissent, parce qu'ils disposent d'un État de droit, d'institutions et d'un bon système éducatif. Mais sans l'immigration, ces pays ne connaîtraient pas le même succès. La migration est donc un facteur essentiel qui contribue à leur succès."* Et au lieu d'être un fardeau pour les systèmes de protection sociale des pays les plus avancés**, les personnes immigrées paient davantage d'impôts et de cotisations sociales qu'elles ne perçoivent de prestations**.

Idée reçue n°5 : la migration peut résoudre le problème du vieillissement de la population

La population est vieillissante dans de nombreux pays occidentaux, ce qui se traduit dans beaucoup de cas par un **manque de main-d'œuvre.** L'immigration paraît être un moyen de faire face à cette pénurie. Mais **l'immigration ne peut pas à elle seule résoudre le problème**. En général, les tendances au vieillissement de la population sont tout simplement trop fortes pour être inversées par l'immigration. En Europe, une étude réalisée en 2019 pour le compte de la Commission européenne a montré que même un doublement de l'immigration en Europe ne modifierait pas de manière décisive la pyramide des âges.

POUR UN ACCUEIL DIGNE DES MIGRANTS EN EUROPE

Des collégiennes et collégiens, à population très mêlée, **du collège** Rosa Parks de la ville de **Rennes à l'automne 2021,** reconnu par la "*Politique de la Ville*", en réponse à un appel à idées de la Ville de Rennes, ont lancé Un cri du cœur pour **la dignité de chaque personne projetée sur les chemins de l'exil vers le vieux continent !**

Le thème a été précisé selon deux axes :

- Rendre contraignantes dans les États membres des normes d'accueil en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'éducation et de travail, qui garantissent aux demandeurs d'asile des conditions de vie dignes, comparables dans tous les États.
- Instaurer un nouveau mécanisme de répartition des demandeurs d'asile dans l'Union européenne, reposant sur leur libre arbitre et sur la solidarité effective entre les États membres (réviser le règlement de Dublin).

Après une mise en forme juridique pour répondre aux critères des Initiatives citoyennes européennes, critères définis par l'Union européenne, ce dossier a été déposé, conjointement par Madame la Maire et des représentants de la "société civile", auprès de la Commission à Bruxelles. Pour amener celle-ci à se pencher sur la question et proposer des textes, il faut d'après les règles que au moins **un million** de signatures, provenant d'au moins 7 pays de l'Union, soutiennent ce dossier. (*texte de l'ICE, ci-dessous*)

Pour soutenir cette initiative citoyenne européenne (ICE), n'hésitez pas à signer la pétition que vous trouverez sur le site : : https://dignity-in-europe.com/fr/ . https://eci.ec.europa.eu/030/public/#/screen/home

Trop souvent, les principes de la dignité humaine, une valeur fondamentale de l'Union, ne sont pas respectés dans le traitement des migrants au sein de l'Union européenne (UE). Selon nous, la raison principale en est l'inadéquation persistante des règles européennes et le manque de solidarité entre les États membres. L'Union étant «un espace de liberté, de sécurité et de justice dans le respect des droits fondamentaux», ***nous, citoyens européens, demandons à l'UE d'*****assurer aux migrants, dès leur entrée sur le territoire, un accueil digne***, *conforme aux droits fondamentaux reconnus à tout être humain par la charte des droits fondamentaux de l'UE et le droit international. Pour y contribuer, nous sollicitons, dans le cadre de l'élaboration d'une politique commune en matière d'asile, l'adoption de règlements visant à:*

1) instaurer un nouveau mécanisme de répartition des demandeurs d'asile dans l'UE, fondé sur leur libre arbitre et sur une solidarité effective entre les États membres (révision du règlement de Dublin);

2) rendre contraignantes pour les États membres des normes d'accueil en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'éducation et de travail qui garantissent aux demandeurs d'asile des conditions de vie dignes, comparables dans toute l'Union.

LE PACTE ASILE ET MIGRATION

Lors du sommet à Bruxelles jeudi 29 juin 2023, les Vingt-sept sont revenus sur le dossier brûlant de la migration. **La Hongrie et la Pologne ont voulu remettre en cause l'accord obtenu** le 8 juin 2023 qui faisait avancer le Pacte asile et migration, en panne depuis des années. Budapest et Varsovie ont bloqué les conclusions du Conseil jusque tard dans la nuit et les dirigeants se sont séparés sans qu'une solution ne soit trouvée. "*On ne peut pas remettre en cause un texte déjà*

adopté", s'agace une source proche de l'Élysée. C'est pourtant ce que veulent la Hongrie et la Pologne. Début juin, les 27 étaient parvenus - après trois années de négociations - à un accord qualifié d'historique pour réformer les procédures d'asile, et garantir une solidarité dans la répartition de 30 000 demandeurs d'asile. L'accord avait été adopté à la majorité. Mais, la Hongrie et la Pologne, qui avaient voté contre, réclament aujourd'hui que le texte soit validé à l'unanimité : le 8 juin 2023, la présidence suédoise du Conseil de l'UE avait décidé d'opter pour un vote à la majorité qualifiée (requérant un vote favorable de 15 pays sur 27, représentant au moins 65% de la population totale de l'UE), comme prévu par les traités en matière de migration, et le texte avait été adopté. Varsovie et Budapest rejettent le mécanisme de solidarité qui leur impose une contrepartie financière s'ils refusent d'accueillir ces demandeurs d'asile arrivés par le sud de l'Europe. Selon cet accord -encore préliminaire car il doit être négocié avec le Parlement -, les États membres seront tenus d'accueillir un certain nombre de demandeurs arrivés dans un pays de l'UE soumis à une pression migratoire, ou à défaut d'apporter une contribution financière, équivalente à 20 000 euros pour chaque personne non relocalisée. La Hongrie et la Pologne n'ont pas réussi à faire inscrire leurs demandes dans le texte des conclusions du Conseil, les discussions devaient donc reprendre vendredi matin 30 juin 2023. Elles concernent aussi les projets d'accords avec des pays tiers destinés à empêcher les départs, comme l'accord proposé par Ursula von der Leyen à la Tunisie, qui s'accompagne d'une aide financière de près d'un milliard d'euros. Pour cela, il faut un effort financier sur lequel le Hongrie s'oppose aussi à la Commission.

L'EVOLUTION DES ROUTES MIGRATOIRES

Des spécialistes en migration et des ONG n'ont pas manqué de critiquer le projet de réforme du pacte « asile et migration », estimant qu'elle posera des problèmes juridiques et qu'elle ne permettait pas de mettre fin à la crise de la politique migratoire en Europe. Des experts affirment aussi que **la vision des leaders politiques** européens **ne tient pas compte de l'évolution réelle des itinéraires empruntés par les migrants**, bien plus complexes et difficile à cerner. Si la majorité des personnes arrivées en Grèce, dans les Balkans occidentaux et en Europe centrale en 2015-2016 ont emprunté un chemin presque direct, selon «Media Service Integration », les migrants font désormais de grands détours. C'est pourquoi des estiment que **les centres voulus aux frontières extérieures** de l'UE **ne sont pas une solution**. Les demandeurs d'asile seront incités à emprunter **des itinéraires plus longs et plus dangereux** encore pour contourner ces "*points chauds*".

Trois points sont vraiment importants. Le premier est la procédure d'asile aux frontières extérieures de l'Europe.

Il existe une jurisprudence qui stipule qu'un migrant doit avoir la possibilité de déposer une demande sur le continent [européen]. Avec les nouveaux centres d'asile prévus, il sera beaucoup plus difficile pour de nombreuses personnes d'accéder au système d'asile européen. En effet, soit elles seront purement et simplement repoussées, soit leur demande d'asile ne sera pas traitée correctement. Et si vous avez traversé un pays tiers considéré comme sûr, on estimera que vous auriez pu rester dans ce pays plus sûr et on pourra vous renvoyer là-bas. Si le seul message que vous faites passer est : "*Nous ne voulons pas de vous*", les gens trouveront d'autres moyens. Ce sera le jeu du chat et de la souris aux frontières.

Le deuxième problème est qu'un grand nombre de personnes ayant une nationalité dont le taux de reconnaissance du droit d'asile est inférieur à 20 % feront l'objet d'une procédure accélérée, qui est censée ne durer que 12 semaines. Dans le cadre de cette procédure, il ne sera pas possible de plaider correctement sa demande d'asile : les personnes n'auront entre autres pas accès aux ONG et aux avocats. Ainsi, même si vous êtes en mesure de déposer votre demande d'asile et d'expliquer vos raisons, toutes les garanties procédurales ne seront pas réunies.

Le troisième problème est que le mécanisme de "solidarité" est jusqu'à présent limité à

30 000 personnes qui seront relocalisées chaque année. Il est possible de s'en affranchir pour seulement 20 000 euros.

Le nombre de personnes déplacées de force s'élève actuellement à près de 110 millions dans le monde. La plupart de ces personnes ne viennent pas en Europe, mais restent dans leur pays d'origine. Les personnes qui viennent ici cherchent une protection et, dans la grande majorité des cas, elles ont de très bonnes raisons de quitter leur pays d'origine. En fin de compte, l'argument de l'UE est le suivant : "*Nous allons créer aux confins de l'Europe des conditions pires que celles qui prévalent dans les pays d'origine*". Cette politique est fondamentalement opposée à tout ce que l'UE devrait représenter. Elle vise à faire comprendre que l'Europe n'est pas pour tout le monde.

Il est faux de croire qu'il n'existe que deux, trois ou quatre routes principales vers l'Europe. On s'aperçoit qu'il ne s'agit généralement pas d'itinéraires directs, mais d'une multitude de chemins plus courts. Nous savons que les voyages vers l'Europe prennent des mois, voire des années, parce que les gens sont bloqués, qu'ils doivent revenir sur leurs pas ou essayer quelque chose de nouveau. **Le naufrage au large de la Grèc**e est dû au fait que les gens se sont dits qu'il leur **fallait contourner la Grèce**, en raison de la politique grecque de refoulement et de détention. Ainsi des bateaux de migrants qui tentent de rejoindre l'Italie depuis le Liban ou la Turquie.

Le raisonnement est de dire qu'il faut renforcer la protection des frontières dans de nombreux endroits, en augmentant les budgets et les compétences de l'agence européenne des frontières Frontex. Les politiques migratoires européennes ont depuis longtemps tendance à accorder une **importance excessive à la frontière extérieure** de l'UE, qui est très grande. L'idée est que si on contrôle la frontière, on **contrôle également la migration**. Mais apparemment **ce n'est pas le cas**. Les arrivées sont de plus en plus nombreuses. On peut évidemment dépenser beaucoup d'argent pour les gardes-frontières, les fortifications, la technologie, etc., mais pour mettre un terme à l'immigration clandestine, il faudrait vraiment s'isoler complètement du reste du monde et devenir comme la Corée du Nord. Il y a plus de 300 millions d'entrées et de sorties chaque année, y compris des voyageurs d'affaires, des touristes, des chercheurs - et n'oublions pas qu'un tiers des personnes qui demandent l'asile en Europe viennent également avec un visa valide. Une image de l'arrêt de l'immigration irrégulière est la prohibition aux États-Unis dans les années 1920 et 1930 : on rend soudainement illégale une activité que les gens pratiquent depuis des millénaires, à savoir la consommation d'alcool. Mais la prohibition a conduit à l'essor du crime organisé. C'est exactement ce qu'on observe aujourd'hui. Des groupes organisés tirent d'énormes profits de l'acheminement des migrants d'un point A à un point B, tout en les maltraitant. Alors lutter contre le crime organisé c'est oublier que c'est un crime que l'on a soi-même créé. En fin de compte, les États-Unis ont compris que ces mafias ne disparaîtraient que s'ils mettaient fin à l'interdiction de vendre de l'alcool. Que l'on veuille s'attaquer à la consommation d'alcool ou à l'immigration clandestine, il **faut s'attaquer aux causes profondes** au lieu de faire de la vente d'alcool ou de l'immigration un crime.

Nous **devons offrir aux gens davantage de voies légales** pour venir en Europe. On pourra alors avoir une véritable discussion sur l'immigration. Les Européens devraient avoir leur mot à dire sur les personnes qui viennent ici, mais on doit avoir ce débat de manière structurée plutôt qu'apocalyptique. Et on doit également avoir une **conversation avec les migrants eux-mêm**es. Envoyer le signal qu'ils ne sont pas les bienvenus ici n'est pas une conversation.

LA COUR EUROPEENNE DE JUSTICE

Le 25 juin 2023, la Cour européenne de justice a accordé des dommages et intérêts à 67 migrants. Ils avaient porté plainte contre les **traitements inhumains** subis dans le camp de réfugiés sur l'île grecque **de Lesbos** en 2017 et 2018. Chacun a remporté 5000 euros en réparation du « *préjudice moral* » ainsi que 1000 euros pour couvrir les frais de justice. Le tribunal de Strasbourg **a condamné la Grèce**, soulignant que les conditions de détention des demandeurs d'asile étaient

« *inhumaines et dégradantes, principalement en raison de la surpopulation, des difficultés qui en découlent et du manque aigu d'articles de base* ». Les conditions de leur détention dans le centre d'accueil aujourd'hui disparu de Moria avaient été décrites comme « *l'enfer sur terre* » par les médias.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info

Le 30 juin 2023, à la fin du **sommet européen** de deux jours organisé à Bruxelles, la présidente de la Commission européenne a confirmé **que l'immigration illégale en provenance des Balkans avait été réduite** d'un quart grâce à l'harmonisation de la politique des visas avec l'Union européenne (UE). « *Nos partenaires des Balkans occidentaux ont pris des mesures pour harmoniser leur politique des visas avec celle de l'Union européenne. En conséquence, depuis le début de cette année, nous avons constaté une réduction de 25 % des passages irréguliers depuis cette région* ». La plupart des migrants ont utilisé le régime sans visa que leurs pays respectifs (Inde, Burundi, Tunisie, etc.) avaient avec la Serbie et, à la fin de l'année 2022, la possibilité d'une suspension temporaire du régime sans visa entre la Serbie et l'UE avait même été évoquée pour cette raison.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info

ALLEMAGNE

Jamais depuis la guerre l'Allemagne n'avait enregistré une immigration nette aussi importante 1 462 000. Elle a dépassé en 2022 le record de 2015 lorsque des centaines de milliers de migrants, notamment syriens, avaient été accueillis. L'immigration nette, les arrivées moins les départs, avait été quatre fois moins importante en 2021. Ce nouveau record s'explique avant tout par l'arrivée de plus d'un million de réfugiés ukrainiens. Loin derrière les Ukrainiens, on trouve des migrants d'autres pays, mais à chaque fois avec des chiffres bien plus faibles de quelques dizaines de milliers de personnes venant de Syrie, d'Afghanistan et de Turquie. Près de 90 000 ressortissants de l'Union européenne se sont installés en Allemagne l'an dernier où le manque de main d'œuvre pose des problèmes de plus en plus sensibles. Cette immigration massive explique également que la population globale a en 2022 atteint le chiffre inégalé depuis des décennies de 84 millions et ce, alors que le nombre de décès a été à nouveau supérieur à celui des naissances. Malgré une démographie en perte de vitesse, le pays voit ces dernières années sa population globale régulièrement augmenter en raison d'une migration qui reste importante. Si Berlin soutient une réforme visant à durcir le droit d'asile européen, le pays veut en revanche faciliter la venue d'une main d'œuvre qualifiée dont il aura de plus en plus besoin. Le Bundestag a adopté la semaine dernière une loi introduisant un système à points, inspiré du modèle canadien, pour faciliter la venue de personnes qualifiées. L'acquisition de la nationalité allemande doit être facilitée.

https://www.rfi.fr/fr/europe/20230627-allemagne-nouveau-record-d-arriv%C3%A9es-de-migrants-en-2022

DANEMARK

Les réfugiés de longue date au Danemark pourraient bientôt ne plus pouvoir partir en vacances dans leur pays d'origine. C'est l'esprit du nouveau projet de loi que veut faire adopter le gouvernement danois. "*Il n'est pas juste de vivre au Danemark avec un permis de séjour d'asile, parce que vous êtes persécuté dans votre pays d'origine, et dans le même temps passer vos vacances d'été à retourner dans votre pays d'origine*", a souligné le ministre de l'Immigration. Jusqu'ici, les réfugiés qui pouvaient justifier de 10 ans de présence au Danemark avaient la possibilité de partir en vacances dans leur pays d'origine. Mais le ministre souhaite supprimer cette possibilité : "*Pour moi, la règle des 10 ans n'a pas de sens, et donc nous voulons changer la loi*". Il a également assuré que cette nouvelle mesure ne s'appuyait pas sur un quelconque phénomène observé chez les quelque 60 000 réfugiés présents au Danemark, mais qu'il s'agissait plutôt d'une question de principe. Si les autorités découvrent que des réfugiés sont en vacances dans leur pays d'origine, le service danois de

l'Immigration évaluera s'il existe ou non un motif de retrait du permis de séjour. Ce durcissement des conditions d'accueil des réfugiés s'inscrit dans une logique de longue date au Danemark qui **souhaite réduire à zéro le nombre de nouveaux demandeurs d'asile**, selon les mots de la Première ministre. Depuis 2021, les exilés doivent travailler au moins 37 heures par semaine pour pouvoir toucher des allocations sociales. En juin 2023, le Parlement a adopté la possibilité de sous-traiter les demandes d'asile dans des pays tiers à l'étranger, malgré les critiques de la Commission européenne. Des pourparlers sont en cours avec le Rwanda. Cette politique stricte s'est accompagnée de plusieurs polémiques. Au printemps dernier, le gouvernement avait demandé à des réfugiés syriens de retourner dans leur pays malgré la guerre qui y règne toujours. Autre polémique : en décembre 2021, l'ancienne ministre danoise de l'immigration avait été condamnée pour avoir séparé des couples de réfugiés mariés. Dans le pays, une "*loi ghettos*" a par ailleurs été adoptée en 2018. Selon ce texte, la part des "*non-Occidentaux*" est limitée à 50% dans les quartiers de plus de 1 000 habitants dont les résidents répondent à deux des quatre critères relatifs à l'emploi, l'éducation, les revenus et la criminalité.

ESPAGNE – MAROC

Une **cinquantaine de migrants marocains sont portés disparus** depuis près de douze jours au large du sud du Maroc, a-t-on appris jeudi **22 juin 2203**. Tous seraient partis dimanche 11 juin 2023, "*à 4 heures du matin*" de la région d'Agadir, témoigne le père d'une de ces victimes. Il y aurait à bord principalement des jeunes hommes, ainsi que "*trois ou quatre filles*", tous "*entre 15 et 37 ans*". "*À ce jour, nous n'avons plus aucune nouvelle de ce qui a pu leur arriver*", s'inquiète un autre parent, "*Nous espérons que les autorités marocaines pourront élucider leur sort*". L'Association marocaine des droits humains (AMDH) a exhorté les autorités à "*enquêter et intervenir immédiatement pour révéler le sort de ces jeunes* (migrants)" dans un communiqué paru jeudi 15 juin 2023. Les disparus sont originaires de la province d'El Attaouia, près de Marrakech. Le dernier contact avec eux a été établi le dimanche à l'aube, jour du départ ; après quoi les parents n'ont reçu aucun signal. Six jours ont passé, avant que les parents n'informent les autorités d'El Atawiya de la disparition de leurs enfants. Ces dernières leur ont "*conseillé de porter plainte et d'informer les autorités maritimes d'Agadir*". "*La situation économique et sociale*" les a poussés à partir, déplorant le manque d'opportunité de travail au Maroc, ainsi que l'augmentation des prix et du chômage. "*Les conditions économiques dont souffrent les jeunes au Maroc les poussent à migrer vers l'Europe via des bateaux de la mort*", abonde le vice-présidente de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH).

Toutes ces craintes interviennent alors qu'un important **naufrage a eu lieu mercredi 21 juin 2023 sur la route des Canaries**, avec de multiples disparitions. Les sauveteurs espagnols, intervenus à la demande du Maroc, ont repêché ce jour-là **deux corps**, dont celui d'un enfant, à 160 kilomètres environ de l'île de Grande Canarie. Côté marocain, une patrouille a retrouvé **24 survivants**. Mais ce naufrage aurait en **fait coûté la vie à au moins 39 personnes**, parmi lesquelles quatre femmes et un bébé. En effet, selon Alarm Phone et Caminando Fronteras, qui croisent les données de géocalisation via les appels de détresse et des témoignages d'exilés, près de **soixante migrants étaient à bord de ce canot**. Il s'agirait principalement de ressortissants du Sénégal et de Gambie, aux côtés de quelques Ivoiriens et Guinéens, a indiqué une personne de Caminando Fronteras. Le 11 juin 2023, elle a précisé que "*58 personnes, dont 21 femmes et un bébé, étaient sur le point de mourir en raison du naufrage du bateau pneumatique à bord duquel elles se dirigeaient vers Las Palmas*" (capitale de Grande Canarie). Selon elle, le naufrage est intervenu dans l'océan Atlantique, au sud-ouest de Laâyoune, ville du Sahara occidental. *"L'intensification de la surveillance dans le nord pousse de nombreux migrants à traverser l'océan, moins surveillé, mais plus dangereux »* pour l'AMDH. L'embarcation en question "*implorait un sauvetage dans les eaux sous responsabilité espagnole depuis plus de douze heures*". Alarm Phone et Caminando Fronteras accusent donc les autorités marocaines et espagnoles d'avoir agi trop tard. Le quotidien espagnol El País confirme que plus de dix heures se sont écoulées entre le repérage du bateau par un avion,

mardi 20 juin 2023 dans la soirée, et le début des opérations mercredi matin. "L*'Espagne a dit que c'était au Maroc d'y aller, bien que le bateau ne se trouvait pas dans une zone de sauvetage marocaine. Les Marocains ont dit qu'ils y allaient (...) mais finalement ils ont fait attendre les migrants*", accusant les deux États de "*jouer avec la vie des gens*". De manière générale, "*le manque d'action immédiate pour rechercher les disparus envoie un message clair : nous ne ferons pas un grand effort de sauvetage, même si le prix à payer est la vie de ces personnes*".

Ces derniers jours, **les départs** d'embarcations de migrants vers les Canaries **se sont multipliés en raison de bonnes conditions climatiques**, souvent depuis les côtes du Sahara occidental. Pour autant, cette année, les arrivées de migrants par la mer ont baissé : les débarquements dans les Canaries ont diminué de moitié - entre le 1er janvier et le 31 mai, 4 406 personnes sont arrivées dans l'archipel contre 8 268 en 2022 à la même période. Malgré cette baisse des chiffres, cette route migratoire est toujours considérée comme l'une des plus dangereuses pour les candidats à l'exil qui tentent de rejoindre l'Union européenne.

Mardi 20 juin 2023, le **corps d'une femme enceinte** a été retrouvé au large de l'archipel des Canaries, à bord d'un canot qui transportait **une cinquantaine de ressortissants d'Afrique subsaharienne**. Leur embarcation avait été repérée par des pêcheurs, à l'est de l'île de Lanzarote. Les survivants ont été pris en charge à Arrecife, principale ville de Lanzarote.

Samedi 1er juillet 2023, au moins **51 migrants sont morts dans le naufrage** de leur embarcation partie de Tan, dans le sud du Maroc. Caminando Fronteras a précisé que onze femmes et trois enfants figuraient parmi les victimes. Ils avaient déjà passé huit jours en mer. Cette tragédie est imputée au manque de coordination entre les services de secours espagnols et marocains. La radio espagnole Cadena SER a obtenu des enregistrements radios prouvant que les secours espagnols ont délégué l'opération de sauvetage à leurs homologues marocains. Selon Cadena SER, un avion des services de secours espagnols survolait la zone où se trouvait l'embarcation après que celle-ci a été signalée par Caminando fronteras. Repéré au large du Sahara occidental, **le bateau aurait dû être pris en charge par les secours espagnols,** a estimé le pilote de l'avion. Mais **les Espagnols ont préféré faire intervenir les Marocains jugeant que le bateau était plus proches de leurs côtes**. Une décision tragique car les Marocains ont mis 12 heures à se rendre sur la zone, rapporte Cadena SER. Sur place, ils ont demandé des renforts aux secours espagnols. Seule une jeune fille a pu être secourue par l'hélicoptère espagnol. Les Marocains, eux, ont récupéré un corps et secouru 24 personnes. En mer, la présence renforcée de la marine marocaine est loin d'être un gage de sauvegarde pour les exilés. "*Contrairement au Salvamento maritimo espagnol qui est un vrai service de secours, la marine marocaine n'a pas vocation à sauver des vies*", indiquait un journaliste, conseiller sur les migrations auprès de la vice-présidence du gouvernement des Canaries. Les tensions autour du Sahara occidental n'arrangent en rien la situation des sauvetages dans la zone, alors que la plupart des départs de bateaux de migrants se font actuellement depuis le sud du Maroc, tout près de cette région revendiquée par Rabat mais où le Front Polisario milite pour son autonomie. "*Les cartes marines, les cartes de l'Organisation maritime internationale (ONU) et la Société d'État de sauvetage maritime elle-même désignent les eaux du Sahara occidental comme une SAR zone (zone de recherche et sauvetage) espagnole*", indique Cadena SER. Mais la radio précise aussi que, dans cette SAR zone espagnole, ces acteurs "*agissent sur place en collaboration avec le Maroc*". Cette confusion risque de provoquer de nouveaux drames dans les semaines à venir alors que les températures estivales ont relancé le rythme des départs sur cette route. Rien qu'entre le 10 et le 12 juin dernier 2023, plus de 330 personnes ont débarquées aux Canaries

Melilla

Le 24 juin 2022, 23 migrants - 37 selon les ONG - sont morts en tentant d'entrer dans l'enclave espagnole de Melilla au Maroc. Depuis, ni les garde-frontières marocains ni leurs homologues espagnols n'ont été inquiétés par la justice. Une situation dénoncée par Amnesty ce

vendredi 23 juin 2023, qui reproche aussi aux autorités locales de ne pas avoir rapatrié les dépouilles des victimes, toujours à la morgue de Nador. Le 24 juin 2022, près de 2 000 migrants d'Afrique subsaharienne, ont essayé de franchir la frontière qui sépare ce territoire du Maroc. Selon les autorités marocaines,23 exilés sont morts. Certains, en chutant de la clôture érigée pour empêcher l'accès à l'enclave, tandis que les autres ont péri écrasés dans des "bousculades". Mais des ONG marocaines et internationales de défense des droits humains assurent que le bilan est plus lourd - 37 morts et 76 disparus - et fustigent le recours "excessif" à la force par les autorités. Des images amateurs des incidents à la frontière, montrent le déferlement de violence qui s'est abattu sur les migrants ce jour-là. On y voit les forces de l'ordre distribuer des coups de matraque sur des hommes déjà à terre, un amoncellement de corps inertes gisant au sol, et des visages de migrants en souffrance. D'après Amnesty International, des migrants auraient été aspergés de gaz lacrymogène et battus alors qu'ils se trouvaient au sol. Pointés du doigt, le Maroc et l'Espagne ont toujours nié tout usage excessif de la force, accusant même les migrants d'avoir été "violents" envers leurs policiers. Selon le rapport d'information marocaine publié un mois après le drame, les 23 migrants seraient morts par "asphyxie mécanique", à cause de bousculades et de mouvements de foule. Et certains, en tombant de la clôture métallique. Les suites de ce drame ont largement joué en la défaveur des exilés, en mettant totalement hors de cause autorités espagnoles comme marocaines. D'après Amnesty International, ces dernières "*continuent non seulement de nier toute responsabilité mais empêchent aussi des démarches pour découvrir la vérité*", a déclaré vendredi la secrétaire générale de l'ONG. Malgré le tollé suscité par l'action des polices marocaine et espagnole, "*l'impunité reste totale*", dénonce de son côté un eurodéputé espagnol de gauche radicale. De quoi créer un "*précédent terrible pour l'Europe*" et "*pour l'Espagne*". Le 23 décembre 2022, après six mois d'enquête, **la justice espagnole** a classé l'affaire « **sans suite** ». "*On ne peut pas conclure que l'action des agents ait augmenté le risque pesant sur la vie et l'intégrité physique des migrants et on ne peut donc pas les inculper d'homicide involontaire*", a déclaré le ministère public. Toujours selon le parquet espagnol, "*aucun des agents n'a eu connaissance*" de la chute de migrants les uns sur les autres depuis la clôture séparant l'enclave du Maroc "*et de ses conséquences fatales*", et n'a su "*qu'il y avait des personnes en situation de risque qui nécessitaient de l'aide*". Dans ses conclusions, il souligne également que "*l'attitude des migrants*" a été "*constamment hostile et violente, envers les agents marocains et espagnols*". Deux mois plus tôt, des experts de l' ONU avaient pourtant condamné le manque de responsabilité attribuée aux autorités marocaines et espagnoles dans ces violences. "*Une enquête approfondie, des réparations aux victimes et à leurs familles, ainsi que des garanties que cela ne se répètera pas sont demandées en vertu du droit international des droits de l'homme*", avaient-ils exigé. Sans succès. "*Il est évident que le gouvernement espagnol ne veut pas fâcher les autorités marocaines*", a jugé un député espagnol du parti séparatiste basque Bildu, pour qui Madrid, qui s'est rabiboché l'an dernier avec Rabat, craint une riposte du Maroc, qui pourrait laisser passer les migrants.

Au Maroc aussi, une enquête a été ouverte, mais n'a pas permis de déterminer la moindre responsabilité. En revanche, **87 survivants du drame ont été condamnés**, notamment pour "*appartenance à une bande criminelle d'immigration clandestine*", à des peines allant jusqu'à quatre ans de prison, selon l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH). En février 2023, la cour d'appel de Nador a alourdi les condamnations à l'encontre de huit migrants, qui ont écopé **de trois à quatre ans de prison ferme**. Ces exilés faisaient partie d'un groupe de 15 personnes, qui **avaient fait un recours devant la justice marocaine**. Tous ont été condamnés pour "*entrée illégale*" au Maroc, "*désobéissance*" et "*dégradation de biens publics*", selon leur avocat.

Omar Naji, président de l'AMDH à Nador, réclame depuis le drame l'ouverture d'une enquête indépendante car de nombreuses "questions restent en suspens", notamment sur le sort des disparus. Selon Amnesty International, les autorités locales n'ont jamais fourni une liste complète des victimes, et n'ont jamais dévoilé la cause des décès. Elles n'ont pas, non plus, tenté de rapatrier les dépouilles des victimes. En un an, un seul des migrants décédés a pu être identifié et enterré par

sa famille, d'après l'AMDH. Les autres sont toujours à la morgue de Nador, dans l'attente des résultats de tests ADN nécessaires pour les identifier.

Quinze personnes ont été arrêtées dans le sud de l'Espagne dans le cadre d'une opération menée en collaboration avec l'agence européenne de **police Europol et les autorités allemandes et norvégiennes**, a-t-on appris mardi 5 juillet 2023. Treize d'entre elles ont été placées en détention provisoire. L'enquête a permis de déterminer que cette organisation, qui se livrait également au **trafic de drogue et d'armes**, avait amené "***plus de 200 migrants***" syriens et algériens en Espagne depuis l'Algérie "*à bord de bateaux très rapides pilotés par des individus armés*". Elle demandait "entre **7 000 et 20 000 euros par personne" pour la traversée de la Méditerranée**, a précisé la police. Pilotée depuis la Libye et l'Espagne, la cellule criminelle disposait de ramifications au Soudan, au Libéria et en Algérie. Elle avait pour objectif de proposer à **des exilés syriens un passage vers l'Europe** en passant par la Libye, via le Soudan ou le Liban, puis l'Algérie. Elle leur fournissait aussi des papiers et visas.

Même s'il ne faut que quelques heures en bateau pour atteindre **l'Espagne depuis l'Algérie** (entre 150 et 300 km selon la ville de départ), cette **route maritime** demeure très **dangereuse** pour les candidats à l'exil, entre les forts courants, et des embarcations non adaptées. En 2022, au moins 464 personnes y sont mortes dans 43 naufrages. Le nombre de migrants clandestins arrivés sur les côtes de l'Espagne continentale et de l'archipel des Baléares a augmenté de 29,22% au premier semestre 2023 par rapport à la même période de l'an dernier, selon le ministère espagnol de l'Intérieur.

GRECE

Le lundi 26 juin 2023 a commencé le **deuxième mandat du Premier ministre** avec la promesse d'accélérer les réformes en Grèce, au lendemain de la victoire à la majorité absolue décrochée par la droite lors des élections législatives. Le dirigeant du parti conservateur Nouvelle-Démocratie (ND), qui a dû abandonner son fauteuil de Premier ministre durant quelques semaines, a prêté serment en fin de matinée avant de constituer son nouveau gouvernement. La veille, son parti s'est adjugé 40,55% des suffrages à l'issue du second scrutin en cinq semaines. Il décroche ainsi la majorité absolue au Parlement, soit 158 sièges sur 300. La droite réalise un meilleur score qu'il y a quatre ans quand elle avait accédé au pouvoir avec 39,85% des suffrages, et l'une de ses meilleures performances depuis le rétablissement de la démocratie en 1974. Les élections de dimanche ont aussi permis l'entrée aux parlement de trois petits partis nationalistes et anti-migrants. A eux trois, ils ont récolté près de 13% des suffrages. Parmi eux, les "Spartiates" ont créé la surprise avec 4,64% des voix et 12 députés élus. Ce parti, inconnu il y a peu, est soutenu par un ancien cadre de la formation néo-nazie Aube dorée. Cet homme, antisémite et révisionniste, purge actuellement une lourde peine de prison et avait été de ce fait empêché par la Cour suprême de se présenter aux élections. "*Mandat clair, un Parlement de Babel*", titrait lundi le journal Kathimerini, soulignant le renforcement des partis "*extrêmes*". "*Bleu foncé presque noir*", assurait en une Efsyn, le quotidien de gauche évoquant lui aussi "*l'émergence de l'extrême-droite*". "*S'il s'en tire à bon compte, c'est à cause d'une nouvelle forme de populisme (...) sans rhétorique abusive, sans excentricité, sans tapage*" comme Viktor Orban (en Hongrie) ou Donald Trump (aux États-Unis), jugeait récemment un quotidien. Le responsable politique a également défendu une politique migratoire "*juste mais stricte*" et promis, au printemps, **d'étendre le mur le long du fleuve Evros**. Cette élection intervient 10 jours seulement après le naufrage meurtrier d'un chalutier au large du Péloponnèse où des centaines de migrants ont disparu. Quelques jours après le drame, les autorités ont été pointées du doigt pour leur rôle dans l'accident. Dans cette affaire, le premier ministre a de nouveau apporté son soutien aux garde-côtes. Il mène depuis quatre ans une politique dure sur l'immigration. Son gouvernement est régulièrement accusé de refoulements d'exilés vers la Turquie voisine, au mépris du droit international.

L'ONG Aegean boat report a publié lundi 26 juin 2023 une vidéo montrant un groupe de

migrants menottés, les yeux bandés, et entassés à l'arrière d'une camionnette aux fenêtre obstruées. L'ONG a été contactée à plusieurs reprises par une femme enfermée dans le véhicule leur priant de leur venir en aide. "*Une femme nous a appelés à deux reprises ce lundi. La communication était compliquée car elle parlait arabe et pas anglais. Elle a expliqué que son groupe de migrants avait été battu par des forces de police non identifiées. Leurs affaires ont été confisquées, ils se sont fait attacher les mains et on leur a bandé les yeux*". Parmi les 14 migrants du groupe, syriens et palestiniens, il y aurait deux enfants dont les mains n'ont pas été entravées. C'est l'un d'eux qui aurait pu filmer la scène. Dans une série de messages vocaux, une femme implore qu'on leur vienne en aide : "*S'il vous plaît, s'il vous plaît, mes mains sont attachées, nous avons pu filmer sans qu'ils me voient, venez nous aider. Regardez ce qu'il nous est arrivé et comment ils nous traitent*". Dans la vidéo, on aperçoit et on entend deux hommes discuter en grec. Ils évoquent d'ailleurs la ville de "Marmari" à Kos. De leur côté, les migrants sont assis à même le sol du véhicule, et restent silencieux. L'un d'eux demande tout de même : "*Toilettes*", à un moment. D'après la localisation satellite du téléphone, la scène aurait eu lieu dans le nord-est de l'île, elle-même située à seulement 4 kilomètres de Bodrum, en Turquie. Ce genre de scène est plausible dans les îles grecques de la mer Egée. "*C'est assez courant depuis quelques années. En Grèce, nous avons des unités de police spéciales qui sont déployées pour garder les frontières. Elles sont notamment présentes sur les îles, ils conduisent des véhicules banalisés, utilisent des technologies de pointe comme des drones, et peuvent donner des ordres à la police locale, ils sont très entraînés*". Le contact avec les gens du véhicule a été depuis le début d'après-midi : "*On pense qu'ils vont être placés sur une embarcation pour être refoulés en Turquie. En général, quand on leur bande les yeux et qu'on les menotte, ce n'est pas pour les emmener dans un camp de réfugiés*". Les refoulements en Turquie, bien qu'illégaux, ont été fréquemment documentés par les ONG internationales ces dernières années. Les garde-côtes grecs sont régulièrement pointés du doigt pour ces pratiques. Sur les huit premiers mois de l'année 2022, la Grèce a bloqué l'entrée de plus de 150 000 migrants sans papiers à ses frontières terrestres et maritimes.

Lundi 26 juin 2023, l'agence européenne de protection des frontières (**FRONTEX**) a déclaré que les autorités grecques avaient refusé l'appui d'un avion de reconnaissance pour surveiller l'avancée du navire, dans la journée du 13 juin : "*Frontex a offert un soutien aérien supplémentaire aux autorités* ***grecques le 13 juin mais n'a reçu aucune réponse***". Cette révélation met en difficulté les garde-côtes grecs qui sont accusés de n'être intervenus qu'au moment où le navire commençait à couler, après avoir chaviré. Des survivants accusent même les autorités helléniques d'avoir tenté de remorquer le chalutier, ce qui aurait aggravé la situation. Le jour du drame, le centre de coordination et de sauvetage italien (MRCC) avait demandé à Frontex d'envoyer un avion survoler la zone du chalutier. Après dix minutes d'observation dans le ciel, l'appareil avait dû rentrer à la base pour faire le plein. Il y a dix jours, Frontex avait déjà indiqué qu'elle **avait proposé aux Grecs l'envoi d'un drone pour patrouiller sans attendre** au-dessus de la mer Egée. Les autorités grecques avaient cependant donné comme instruction de déployer ce drone sur un autre sauvetage au sud de la Crète où 80 personnes se trouvaient en danger, selon Frontex. À la suite de cet imbroglio aux lourdes conséquences, **Frontex envisage sérieusement de suspendre temporairement ses activités en Grèce**. Lors de son conseil d'administration des 20 et 21 juin 2023, le responsable des droits fondamentaux de Frontex, a fait cette recommandation en s'appuyant sur l'article 46 qui prévoit cette exception en cas de "*violations graves ou susceptibles de persister des droits fondamentaux ou des obligations en matière de protection internationale*." Si l'inaction des garde-côtes grecs lors du naufrage du 14 juin 2023, a bien déclenché un rapport d'incident grave interne à Frontex, ce responsable de Frontex s'appuie en réalité sur des incidents intérieurs impliquant les **autorités helléniques**. D'après le Suédois, en début d'année, celles-ci "***ont demandé*** *à deux équipes Frontex distinctes* ***de ne pas signaler*** *l'observation et la rencontre avec un bateau de migrants."* Le rapport mentionne aussi un refoulement illégal en mai dernier et précise que "*les*

allégations d'expulsions collectives et de mauvais traitements de migrants en Grèce persistent, et des enquêtes sont en cours". Un nouveau conseil d'administration de Frontex doit se tenir fin juillet. Si la Grèce ne présente pas de nouvelles garanties de respect des droits fondamentaux, l'agence européenne pourrait mettre ses menaces à exécution, bien que l'article 46 ouvre la porte à différentes possibilités. **Les chefs d'État des 27 se réunissent en Conseil européen, les 29 et 30 juin à Bruxelles, notamment pour débattre de la question de l'immigration**. La question du récent naufrage et de la responsabilité de la Grèce devrait aussi s'y inviter.

Deux semaines après le naufrage au large du Péloponnèse, l'opération **d'identification des corps** a commencé à Kalamata. 82 corps ont été retrouvés mais la phase d'identification n'a pas encore débuté. On en est au stade de récupération. Quand les autorités seront à peu près sûres d'avoir récupéré tous les corps possibles, on passera au stade de l'identification. **Récupérer des corps dans l'eau est physiquement difficile**. Pour les premiers secours, tout l'enjeu est de récupérer le corps de manière digne et sûre, pour **évite**r de l'abîmer davantage et **de perdre** ainsi des informations comme les **cicatrices ou les empreintes digitales**. Dans ce contexte, il est impossible de collecter toutes les données post-mortem nécessaires. Il y a beaucoup de stress pour les médecins parce qu'il peut y avoir un nombre élevé de corps et qu'il faut s'occuper de l'autopsie le plus vite possible, essayer de sauvegarder le plus possibles de données, et ralentir la décomposition, surtout que ce processus est plus rapide à l'air libre que dans l'eau. : Les gens ont tendance à avoir trop d'attente envers le processus d'identification par ADN, et oublient qu'il a ses propres limites : il faut plusieurs membres de la famille pour que le taux d'identification soit suffisamment élevé. Dans une famille avec 2 frères, on ne peut pas savoir différencier qui est qui Il faut donc associer à la technique de l'ADN d'autres méthodes existantes d'identification, dans une approche multidisciplinaire, afin d'être certain d'avoir identifié la bonne personne. Beaucoup de familles ne savent pas vraiment si l'un de leurs membres était présent lors du désastre. On travaille avec les organisations locales du Croissant rouge au Pakistan, en Libye ou en Afghanistan, par exemple. Lorsqu'ils ouvrent une demande de recherche, cela mène en général à des contacts directs avec les survivants ou les autorités pour tenter d'établir les circonstances du décès. Les familles doivent transmettre des informations sur le corps de leur proche : taille, tatouages, cicatrices, empreintes digitales, identité des personnes avec qui elles voyageaient, etc. Par exemple, certaines scarifications ou certains types d'habits, d'effets personnels, peuvent être des indices fort utiles quant à la nationalité, la communauté d'appartenance, voire même la région d'origine de la personne décédée. Ces indices pourront soutenir le processus d'identification. Malheureusement, dans de nombreux pays d'origine, la police locale elle-même ne sait pas quelles informations collecter. De leur côté, les familles sont parfois effrayées à l'idée de parler aux autorités, notamment par peur de représailles. Il est important que ces familles se préparent à l'éventualité que des corps ne soient pas récupérés. Le travail est très long ; par exemple dix ans après le naufrage de 368 personnes le 3 octobre 2013 à Lampedusa, le processus d'identification est toujours en cours, et certaines familles sont encore en attente de réponses. C'est cette constante incertitude qui peut avoir un poids psychologique énorme pour les familles**. Il est important que les familles se préparent à l'éventualité que des corps ne soient pas récupérés.**

Les passagers à bord de l'embarcation partie de Toubrouk en Libye ont contacté à plusieurs reprises Alarm Phone et une marocaine de Catane, en Italie, surnommée l'"*Ange des réfugiés*" qui est l'une des trois fondatrices de l'agence photographique et humanitaire Gerta Human Reports. Elle reçoit depuis des années des appels de migrants en détresse en mer. Son travail a été reconnu en 2016 par le prix du citoyen européen. **Elle a confirmé avoir reçu un appel de personnes à bord du chalutier. Il était 8h30, ce mardi 13 juin 2023**. le premier contact a donc été établi **plusieurs heures avant le naufrage du navire**, le 14 juin vers 2h du matin. "*Des migrants à bord d'un bateau chargé m'ont contactée*". "*Ils m'ont informée de leur situation critique. Ils m'ont dit qu'après cinq jours de voyage, il n'y avait plus d'eau à bord et que le conducteur du bateau les avait abandonnés en pleine mer*". Selon elle, six cadavres étaient à bord. Les migrants lui ont

ensuite donné leur position exacte grâce à un téléphone satellite. "*J'ai alerté les autorités compétentes*". "*La situation s'est compliquée lorsqu'un bateau s'est approché du chalutier et y a attaché des cordes à deux endroits différents*". Des bouteilles d'eau ont été lancés vers le bateau en détresse. "*Les migrants se sont sentis en grand danger, car ils craignaient que les cordes ne les fassent chavirer et ils craignaient que des disputes éclatent pour récupérer les bouteilles d'eau*". Elle a ajouté que plus la journée avançait, plus la situation devenait dramatique. "*Les migrants étaient confus et ne comprenaient pas s'il s'agissait d'une opération de sauvetage ou d'une manœuvre pour mettre leur vie encore plus en danger. Je suis restée en contact avec eux jusqu'à 23 heures, heure grecque, en essayant de les rassurer et de les aider à trouver une solution. Pendant tout ce temps, ils me demandaient ce qu'ils devaient faire, et je leur répétais que l'aide grecque ne tarderait pas*". Lors du dernier appel, "*l'homme à qui je parlais m'a dit avoir l'impression que ce serait sa dernière nuit en vie*". Elle assure que personne ne lui a expliqué que le chalutier avait l'intention de rejoindre l'Italie, comme l'ont prétendu certains responsables grecs. "*Le conducteur du bateau n'était plus là et ils n'arrêtaient pas de demander ce qu'ils devaient faire. Ils avaient absolument besoin d'aide. S'ils m'avaient dit qu'ils voulaient continuer le voyage vers l'Italie, j'en aurais évident informé Malte, la Grèce et l'Italie, mais les migrants n'ont jamais rien dit de tel*". Son récit est similaire à ceux recueillis par les survivants à bord du bateau et aux affirmations d'Alarm Phone. Les enquêtes menées par les médias ont révélé que le bateau n'avait pas bougé pendant plusieurs heures, ce qui contredit directement les déclarations des garde-côtes grecs. La méthode de remorquage interroge, au moment où la priorité semblait être l'envoi de gilets de sauvetage et de bouées. "*Tous les bateaux de migrants sont instables et incapables de naviguer, ils doivent donc être secourus immédiatement*", a rappelé le porte-parole du bureau de coordination pour la Méditerranée de l'Organisation internationale pour les migrations.

ITALIE

Le 25 juin, **l'Aita Mari** amarre à **Salerne**, dans le sud de l'Italie. Après un jour et demi de navigation**, 172 migrants secourus entre Malte et la Tunisie** débarquent sur le sol italien. "*Tous sont Africains, dont beaucoup originaires du Mali et du Burkina Faso*", a fait savoir le préfet de Salerne. Dans le navire humanitaire affrété par Maydayterrano figurent de nombreux enfants : **57 mineurs non accompagnés**, quatre enfants âgés de trois à dix ans et deux nourrissons. Parmi eux**, un petit garçon de trois ans, seul**. D'après les rescapés, il a été séparé de sa mère, enceinte, sur une plage libyenne. Le jour du départ, cette dernière est arrivée sur la plage avec ses deux enfants en bas âge. Avant d'embarquer elle-même dans le canot pour la traversée, elle "*a tendu son petit garçon à une passagère*", déjà à bord. Mais alors que la mère de famille, enceinte, s'apprêtait à monter à bord elle aussi, les garde-côtes libyens sont arrivés sur la plage. Les passeurs ont alors précipitamment démarré le bateau et pris le large, **laissant** une partie des candidats à l'exil sur le sable. **Dont la mère du petit garçon de trois ans.** L'enfant a donc traversé la Méditerranée sans elle, au milieu d'autres passagers. "*Nous comptons organiser [*leur accueil*] de la meilleure façon possible,* a affirmé le préfet de police. *Il ne suffit pas seulement de les accompagner dans la phase de débarquement, il faut aussi les suivre pour leur garantir un avenir meilleur*".

Le 10 juin 2023, le tribunal de Rome a raison au requérant – un exilé soudanais -, soutenu par le collectif italien JLProject et ordonné son «***entrée immédiate sur le territoire italien*** ". Cinq ans plus tôt, le 2 juillet 2018, le canot dans lequel se trouvait le Soudanais a été intercepté en mer par le navire de ravitaillement Asso Ventinove, au large de l'Italie. Les migrants de l'embarcation – et de deux autres à proximité – ont pris place sur le cargo. Au total, environ 150 exilés sont montés sur l'Asso Ventinove. Le navire, en coopération avec les garde-côtes italiens, a renvoyé les migrants au port de Tripoli. "*Le capitaine a affirmé aux exilés qu'ils les déposeraient en Italie, mais ils se sont retrouvés en Libye.* ***Ce pushback, mené discrètement, est totalement illégal***", indique JLProject. La justice italienne partage le même avis. Dans sa décision, le juge "*ordonne aux administrations compétentes de délivrer tous les documents nécessaires pour [*lui*]permettre*" de venir sur le sol italien. Mais l'ambassade italienne à Tripoli reste muette, et ne répond pas aux

demandes incessantes des avocats du migrant. Comme beaucoup d'exilés, le Soudanais n'a pas de passeport. Il possède pour seul document permettant de prouver son identité une carte de réfugié du Haut-commissariat des Nations unies (HCR). Mais ce papier ne lui permet pas de traverser les frontières. Pour arriver légalement en Italie, et éviter de tenter une nouvelle fois la périlleuse traversée de la Méditerranée, il doit être muni d'un laissez-passer. Ce document de voyage est délivré par l'ambassade italienne. "*On est dans une impasse. C'est injuste. Sans l'autorisation des autorités, il ne peut pas quitter la Libye, malgré la décision de la justice italienne*". "*On suppose qu'ils gagnent du temps pour faire appel du premier jugement. En attendant la réponse à cet appel, ils ne le rapatrient pas*". Le Soudanais est donc contraint de survivre à Tripoli. "*Il peut mourir à n'importe quel moment en Libye. Au cours de ces cinq années, il a été torturé à de multiples reprises et envoyé deux fois dans les prisons du pays*". Parmi les autres passagers du même canot renvoyé en Libye en 2018, deux autres sont morts de faim ou de maladie dans des prisons libyennes, une femme a été violée et tuée par un Libyen, selon JLProject. Si l'affaire impliquant ce soudanais a été jugée, d'autres similaires devraient suivre en Italie. Une action collective pour les autres migrants du même refoulement est en cours. 5 érythréens, soutenus par l'Association italienne d'études juridiques sur l'immigration (Asgi), ont déposé plainte en 2021 et attendent le procès. Ils espèrent un rapatriement en Italie et des dommages et intérêts. Par ailleurs, JLProject travaille sur d'autres cas de refoulements opérés par l'Italie et d'autres pays européens, notamment sur celui mené par le Vos Triton le 14 juin 2021. Ce jour-là, une centaine d'exilés ont été secourus par le navire commercial battant pavillon Gibraltar. Quelques heures après leur sauvetage, les naufragés ont été transbordés sur un navire des garde-côtes libyens, et ramenés au port de Tripoli. L'Organisation internationale des migrations (OIM) et le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) avaient condamné ce renvoi forcé.

POLOGNE

En plein sommet européen et alors que la France connaissait de graves violences à la suite de la mort du jeune Nahel M., le Premier ministre polonais a publié, vendredi 30 juin 2023, une **vidéo assimilant les violentes émeutes en France à un problème migratoire**. En opposition, les villes de Varsovie et Cracovie sont présentées comme des havres de paix où il ferait bon vivre en famille. "*Notre plan est* [de construire] *une Europe aux frontières sûres* […] *Ce sont les valeurs à partir desquelles tout commence*". Des images utilisées comme arguments de campagne anti-migrants alors que la Pologne et la Hongrie s'opposent aux autres pays membres de l'Union européenne (UE) sur le pacte sur la migration (voté le 8 juin2023) : répartition annuelle de 30 000 demandeurs d'asile dans les différents pays européens , et Paiement d'une contribution de 20 000 euros par personne pour les pays refusant. L'accord oblige aussi les pays membres à créer des centres aux frontières extérieures de l'UE (frontières terrestres ou aéroports notamment) pour les migrants ayant peu de chances statistiquement d'obtenir l'asile, afin de faciliter leur renvoi vers leur pays d'origine. La Hongrie et la Pologne, qui avaient voté contre, réclament que le texte soit validé à l'unanimité. Dans un premier tweet publié vendredi 30 juin, le Premier ministre polonais avait déjà publié des photos pour dénoncer cet accord : "*Des magasins pillés, des voitures de police incendiées, des barricades dans les rues, voilà ce qui se passe actuellement dans le centre de Paris et dans de nombreuses autres villes françaises. Nous ne voulons pas de telles scènes dans les rues polonaises. Nous ne voulons pas de telles scènes dans aucune ville d'Europe. C'est pourquoi nous défendrons les conclusions du Conseil européen de 2018, nous défendrons le principe de l'admission volontaire des immigrants. Halte à l'immigration clandestine. La sécurité d'abord*". À Bruxelles, jeudi 29 juin et vendredi 30 juin 2023, le sommet des Vingt-Sept a été le théâtre d'un nouveau long "combat" des dirigeants polonais et hongrois contre ce système de solidarité entre États membres. "*Vingt-cinq pays sont mobilisés pour soutenir le processus, deux pays ont marqué leur désapprobation*", a résumé le président du Conseil européen, à l'issue de la réunion. Faute d'accord des Vingt-Sept, **la déclaration finale sur la migration a été rédigée au nom de Charles Michel seulement, et mentionne les griefs des deux dirigeants.**

La Pologne accueille toujours près d'un million de **réfugiés ukrainiens**. Mais la grande majorité n'a pas dû faire une demande d'asile. Elle a fait beaucoup d'effort pour faciliter l'intégration des réfugiés ukrainiens au système polonais, et ils ont droit à un statut de réfugiés particulier. **Ceux qui demandent l'asile ne représentent qu'une petite minorité**. C'est donc logique que la Pologne se retrouve en bas du classement de ceux qui ont reçu des demandes d'asile. Parce que Varsovie est très hostile à l'immigration comme en témoigne son **grand mur à la frontière biélorusse**. Régulièrement, des réfugiés du Moyen-Orient arrivent à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, mais il est très difficile de la traverser. La Pologne fait tout pour les garder de l'autre côté de la palissade. Sans pouvoir déposer une demande d'asile en Pologne. Le gouvernement national conservateur est très remonté contre Bruxelles depuis que la majorité des États membres ont voté pour un nouveau plan migratoire, et distribuer plus équitablement les réfugiés sur le territoire européen. Un discours antimigrants qui se matérialise bien dans les chiffres pourtant record sur l'année 2022 des demandes d'asile dans l'Union européenne.

https://www.rfi.fr/fr/europe/20230705-malgr%C3%A9-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-ukrainiens-les-demandes-d-asile-en-pologne-restent-limit%C3%A9es

EUROPE

ROYAUME-UNI

Le projet controversé du gouvernement d'envoyer les demandeurs d'asile au Rwanda coûtera plus cher que de les accueillir sur le sol anglais. Or le but était notamment de réduire le coût financier de l'accueil des migrants sur le contribuable britannique. Il n'en est rien. Selon les **estimations du ministère britannique de l'Intérieur**, l'État pourrait dépenser 169 000 livres, soit **196 000 euros, pour chaque personne expulsée vers ce pays d'Afrique** de l'Est : ce tarif inclut le paiement de 105 000 livres (122 000 euros) au pays tiers, ainsi que le billet d'avion et les coûts administratifs. À titre de comparaison**, héberger un demandeur d'asile au Royaume-Uni** coûte environ 106 000 livres par personne, soit près de **123 000 euros**. Pour que la mesure soit rentable, il faudrait que deux migrants sur cinq soient dissuadés de traverser la Manche. Mais il n'est "*pas possible d'estimer avec précision le niveau de dissuasion*" d'un texte de loi "*qui n'a pas encore fait ses preuves*". D'autant que le "*consensus académique montre qu'il y a peu ou aucune preuve suggérant qu'un changement de législation dans le pays de destination a un impact dissuasif*", selon « Libération ». Pourtant, la ministre de l'Intérieur persiste. Selon elle, ce rapport est la preuve que "*rien faire n'est pas une option. Nous ne pouvons pas continuer avec un système qui incite les gens à risquer leur vie et à payer les passeurs pour venir dans ce pays illégalement, tout en faisant endosser la responsabilité au contribuable*". Reste que ces chiffres, qualifiés de "*très incertains*" par le gouvernement, ont relancé les critiques des opposants au projet. "*S'il est adopté dans sa forme actuelle, le projet de loi empêcherait des dizaines de milliers de réfugiés d'accéder à la protection à laquelle ils ont droit en vertu de la législation internationale*", pour le directeur de l'organisation Refugee Council. "*Cela coûterait des milliards de livres sterling et ne résoudrait en rien la crise*" actuelle du système d'asile. Le gouvernement multiplie les annonces ces derniers mois pour tenter de stopper les arrivées illégales au Royaume-Uni. Annoncé fin mars 2023, afin d'alléger le coût de l'hébergement actuel dans les hôtels, la première Barge devrait être opérationnelle d'ici quelques mois. Une mesure qui a de nouveau scandalisé les ONG, jugeant le projet "totalement inadapté" aux besoins des migrants. La Croix-Rouge britannique s'est par ailleurs inquiétée de l'impact psychologique sur les exilés. Entre les mois de janvier et mai 2023, 7 610 arrivées par la Manche ont été comptabilisés par les autorités britanniques, contre 9 984 l'année dernière à la même période, soit une **baisse de 20 %**. Pour le Premier ministre, cette diminution des traversées de la Manche est **le résultat de sa politique migratoire** et des accords signés avec la France pour renforcer les contrôles le long des côtes. Il ne prend pas en compte les conditions météorologiques ont également pu jouer un rôle non négligeable dans la baisse des traversées. Au mois de mai, par

exemple, **les vents forts, la houle et les courants** ont poussé les exilés à reporter leur projet de départ. Il y a eu peu de tentatives de traversées.

https://www.liberation.fr/international/europe/le-gouvernement-britannique-se-contredit-sur-lexpulsion-des-demandeurs-dasile-vers-le-rwanda-20230627_BPDMUF3YORARVPOVJJ7ZNF7YMU/

Attendu avec impatience, le jugement de la Cour d'appel de Londres a été rendu jeudi 29 juin 2023, dans la matinée. Deux des trois juges ont rejeté **le projet d'envoyer au Rwanda les demandeurs d'asile arrivés illégalement sur le sol anglais**. La Cour a estimé que ce petit État d'Afrique de l'Est ne peut être considéré comme un "*pays tiers sûr*" car les "*déficiences du système d'asile [y] sont telles*" qu'il peut y avoir "*un risque réel que les personnes envoyées au Rwanda soient renvoyées dans leur pays d'origine*". **La justice**, saisie notamment par l'association Charity Aid, annule donc le projet "*à moins que les lacunes de ces procédures d'asile soient corrigées*", a précisé le Lord chief justice (Premier des juges d'Angleterre et du Pays de Galles). C'est une victoire pour les défenseurs des droits. Parmi les points soumis à la Cour d'appel, la question de savoir si le projet était "*injuste de manière systémique*" et si l'on doit empêcher que les demandeurs d'asile soient expulsés vers un pays où ils risquent d'être persécutés. Lors de l'audience en avril, les avocats des demandeurs avaient étrillé la "*déférence excessive*" des premiers juges envers les autorités rwandaises. Ces dernières avaient donné des garanties sur la protection des migrants contre la torture ou les traitements inhumains. Les avocats du ministère de l'Intérieur avaient rétorqué en invoquant la volonté du Rwanda de "*coopérer avec les mécanismes de surveillance internationale*" et la confiance de Londres envers les assurances apportées par Kigali. Cette décision de justice annule celle de la Haute cour, qui avait estimé en décembre 2022que le Rwanda pouvait être considéré comme un "*pays tiers sûr*". Quelques heures après le verdict de la Cour d'appel, le **Premier ministre britannique**, qui a fait de la lutte contre l'immigration sa priorité, s'est exprimé dans un communiqué. "*Je respecte la Cour,* ***mais je suis en désaccord fondamental avec ses conclusions***" a déclaré le chef du gouvernement. "*Le Rwanda est un pays sûr. Nous allons maintenant demander la permission de faire appel de cette décision devant la Cour suprême*". La porte-parole du **gouvernement du Rwanda**, avait, elle aussi dénoncé le verdict. "*Nous contestons la décision selon laquelle le Rwanda n'est pas un pays sûr pour les demandeurs d'asile et les réfugiés*". "*Le Rwanda est l'un des* ***États les plus sûrs au monde***. *Le HCR [*Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés*] et d'autres institutions internationales ont reconnu notre traitement exemplaire des réfugiés […] Nous avons construit un environnement sûr, sécurisé et digne, dans lequel les migrants et les réfugiés ont les mêmes droits et opportunités que les Rwandais*". **Du côté des associations**, en revanche, c'est la satisfaction. Saluant une "***rare bonne nouvelle dans le sinistre paysage des droits humains au Royaume-Uni***", la directrice de l'ONG Human Rights Watch dans le pays, a exhorté la ministre de l'Intérieur à "a*bandonner ce rêve fiévreux, impraticable et contraire à l'éthique*". Ce jugement "*offre au gouvernement l'opportunité de changer de cap*", *plutôt que de traiter les êtres humains comme une cargaison qu'il expédie ailleurs, il devrait se concentrer à mettre fin à l'environnement hostile envers les réfugiés et les demandeurs d'asile*".

BOSNIE-HERZEGOVINE

3 juillet - 18h20 : Un centre d'accueil de migrants pour mineurs non accompagnés a été inauguré la semaine dernière à Sarajevo. C'est le fruit d'une collaboration entre les autorités de Bosnie-Herzégovine et plusieurs organisations internationales, dont le Service jésuite des réfugiés, la branche suisse de Caritas, la Caritas locale. Il fait partie du projet Brat-Balkan Route Assistance in Transit, qui est financé par l'Agence italienne de coopération au développement (AICS) et mis en œuvre par des acteurs clés de la société civile italienne, notamment IPSIA-ACLI, la branche italienne de Caritas, et l'Italien Red Croix.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info

SUISSE

La Suisse a été **condamnée** par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

pour avoir rejeté des demandes de regroupement familial de réfugiés en invoquant leur dépendance à l'aide sociale. Dans un arrêt rendu mardi 4 juillet 2023, l'institution estime que le pays a violé l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, relatif au droit au respect de la vie privée et familiale dans le cas de quatre réfugiés, trois Érythréens et un Chinois d'origine tibétaine. Ceux-ci sont arrivés en Suisse entre 2008 et 2012 et ont reçu le statut de réfugié. L'asile ne leur a toutefois pas été accordé et ils ont été admis au séjour dans le pays à titre provisoire car il a été établi que le risque de mauvais traitements qu'ils encouraient en cas de retour dans leur pays d'origine était lié à la manière dont ils avaient quitté leur pays, et donc à leurs propres actes. Or, la Suisse n'accorde le regroupement familial aux personnes admises au séjour à titre provisoire qu'à certaines conditions, notamment celle d'être indépendant financièrement. "*Vous ne devez pas dépendre de l'aide sociale. Si vous êtes indépendant ou sans travail, vous devez en outre fournir la preuve de ressources financières suffisantes pour entretenir les membres de votre famille*". C'est en se basant sur ce point que les autorités suisses ont refusé aux quatre réfugiés leurs demandes de regroupement familial. Elles estimaient que cette condition n'était pas remplie. La CEDH a contredit leur position en relevant que deux des quatre requérants travaillaient et qu'un troisième avait été déclaré médicalement inapte au travail. La Cour, basée à Strasbourg, a estimé que "*les autorités suisses n'ont pas ménagé un juste équilibre entre, d'une part, l'intérêt des requérants à être réunis avec les membres de leur famille proche en Suisse et, d'autre part, l'intérêt de la collectivité dans son ensemble à maîtriser l'immigration afin de protéger la prospérité économique du pays*". La CEDH a condamné la Suisse à verser 5 125 euros chacun à deux requérants et 15 375 euros à un troisième pour préjudice moral. Saisie par une cinquième requérante, la Cour a estimé à l'inverse que les autorités n'avaient dans ce cas pas outrepassé leur pouvoir discrétionnaire en rejetant la demande de regroupement familial de l'intéressée car celle-ci n'avait pas fait d'efforts pour trouver un emploi, bien qu'elle fût en mesure de travailler.

ASIE

TURQUIE

Selon les informations des garde-côtes partagées par le ministère turc de l'Intérieur, le premier bateau pneumatique avec **« 37 migrants à bord »** a été repéré samedi 1er juillet 2023 à l'aube au large des côtes du district d'Ayvacik (Nord-Ouest), situées à dix kilomètres de l'île grecque de Lesbos. Une heure plus tard, vers 5 h heure locale, 11 personnes étaient secourues au large d'Izmir à l'Ouest : elles se trouvaient à bord d'un canot pneumatique également **« repoussé dans les eaux territoriales turques par des agents grecs »**, affirment les autorités turques. Enfin la situation s'est répétée à la mi-journée, au large d'Ayvacik de nouveau, où **« 47 migrants en situation irrégulière »** ont été récupérés par les garde-côtes turcs. La Turquie accuse régulièrement son voisin grec de se débarrasser des candidats à l'exil en les repoussant vers ses eaux territoriales en violation des lois internationales.

https://www.ouest-france.fr/monde/turquie/immigration-pres-dune-centaine-de-personnes-secourues-en-mer-par-la-turquie-ba2565fc-198c-11ee-a274-cd245df77ae9

AFRIQUE

EGYPTE

Sur les 104 survivants du naufrage de Pylos, en Grèce, il y a deux semaines, près de la

moitié étaient des Égyptiens. Ces derniers mois, ils ont été de plus en plus nombreux à tenter de traverser la Méditerranée depuis la Libye, alors que les autorités égyptiennes se targuent de ne plus voir un bateau partir de ses côtes pour l'Europe. Une vidéo a été postée sur Facebook. Dans une maison de la province d'al-Charqiya, dans le delta égyptien du Nil, au nord du Caire, une dizaine de mères de famille pleurent la mort de leurs proches, deux semaines après le naufrager au large de la Grèce. L'une d'elles raconte le départ de son fils. "*J'ai six personnes de ma famille sur ce bateau, mon fils et des cousins à lui. Ils se sont réunis et ont décidé de partir. Certaines personnes ont dû vendre leurs meubles pour avoir de l'argent. Il n'y a rien ici. Ces jeunes sont partis se sacrifier pour nourrir leurs familles [...] Je ne savais pas que mon fils allait prendre la mer de cette manière [*en bateau*]. Il est parti en Libye pour travailler mais là-bas il n'y a pas de travail non plus. Il est rentré et il nous a demandé de l'argent pour partir*." Parmi les 104 survivants du naufrage, **43 sont des Égyptiens**. Mais ils auraient été bien plus nombreux à bord. L'ONG Refugees Platform in Egypt (RPE), rapporte qu'elle a reçu des dizaines d'appels de familles toujours sans nouvelle de leurs proches. Rien que dans deux villages de la province d'al-Charqiya, elles sont plus de 40. "*On ne sait pas combien d'Égyptiens étaient à bord et les autorités n'ont pas annoncé le nombre d'Égyptiens disparus*". Selon un présentateur de talk-show proche du pouvoir**, 200 Égyptiens étaient sur chalutier** lorsqu'il a fait naufrage. "*Cette tragédie s'ajoute aux nombreux incidents répertoriés ces derniers mois qui impliquent des Égyptiens. Autant d'éléments qui soulignent l'ampleur de la traversée de la Méditerranée par les migrants égyptiens au cours des 10 derniers mois*", confirme le chargé de plaidoyer et chercheur consultant auprès des collectifs Watch The Med et Migreurop. Les chiffres sont éloquents : en 2022, **un migrant sur cinq arrivé en Italie était originaire d'Égypte,** selon l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA). Ils sont le premier contingent d'arrivées dans ce pays - dont un tiers de tous les mineurs isolés y arrivant, selon Rome. En cause, la **crise économique actuelle** qui pousse de nombreux Égyptiens à se lancer sur les routes de l'exil, ainsi que la répression des droits de l'Homme mise en place par le président au pouvoir depuis 2014. "*Le plus important est l'abus et la répression de l'État. La situation socio-politique est misérable depuis une dizaine d'années*." Les militants des droits de l'Homme, opposants politiques ou même journalistes enlevés ou accusés de terrorisme et emprisonnés sont nombreux, à l'image d'une figure de la révolution de 2011, derrière les barreaux depuis 2021, malgré la pression de nombreuses organisations internationales pour le libérer. D'après Amnesty International, l'Egypte compte plus de 60 000 détenus d'opinion. "*À cela s'ajoute la crise économique provoquée par le gouvernement actuel*". À cause d'une dette colossale, de la guerre en Ukraine et de la chute du tourisme, l'inflation a atteint 32 % selon les données de l'Agence centrale égyptienne des statistiques Capmas. Pour fuir ces conditions de vie, de nombreux Égyptiens ont tenté de rejoindre l'Europe ces dernières années. Mais là aussi, le régime du président a considérablement renforcé la surveillance de sa façade maritime pour empêcher les départs illégaux. En grande partie avec le soutien financier de l'Europe. L'été dernier 2022, l'Union européenne (UE) a signé avec l'Égypte un accord pour la première phase d'un programme de gestion des frontières d'un montant de 80 millions d'euros, dont 23 millions d'euros pour financer "*l'équipement de surveillance des frontières maritimes*". Le mois dernier, le président français reconnaissait, de son côté, Le Caire comme "*un partenaire essentiel de l'UE dans la lutte contre l'immigration clandestine*". Si des dizaines d'Égyptiens ont été victimes du drame de Pylos, certains pourraient aussi en être tenus responsables. Soupçonnés d'avoir piloté le navire, 9 d'entre eux ont été dénoncés par les survivants et arrêtés par la police grecque après le naufrage. Ils ont été inculpés pour trafic illégal d'êtres humains et homicide par négligence. Ils ont plaidé non coupable et affirment qu'ils avaient payé eux aussi pour leur passage en Italie. Âgés de 20 à 40 ans, ils encourent une peine de prison à vie, selon la loi grecque.

LIBYE

L'agence européenne de surveillance des frontières est de nouveau pointée du doigt. Selon le média en ligne Euractiv, un nouveau rapport, produit par le Forum consultatif de Frontex et

publié lundi 26 juin 2023, épingle une nouvelle fois les pratiques controversées de l'agence en Méditerranée. Le document affirme que **Frontex a contacté "*directement*" les forces libyennes à plusieurs reprises après avoir repéré un canot de migrants en route vers l'Europe**. **Une embarcation sur deux aperçue par Frontex a ainsi été interceptée par les garde-côtes libyens et renvoyée dans le pays.** Lorsqu'un canot en détresse est détecté en Méditerranée centrale, le centre de coordination maritime des sauvetages (MRCC) le plus proche doit être prévenu. Dans cette zone, les autorités compétentes sont Malte, l'Italie et la Libye. Or, selon le rapport, Frontex a informé en priorité Tripoli, sans contacter Rome et la Valette, même si les canots se trouvaient dans leur espace maritime. L'agence est ainsi **accusée de participer activement aux interceptions** des Libyens en mer. Pour l'Union européenne (UE), cette pratique n'a rien d'illégal. En effet, un accord signé en 2017 entre l'UE et la Libye étend la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone) libyenne. Il permet à Tripoli d'opérer dans un espace plus large pour arrêter les canots de migrants à destination des côtes européennes. Mais pour plusieurs instances internationales et des ONG, **renvoyer des exilés vers un port non sûr est contraire au droit maritime**. Le Forum consultatif de Frontex est d'ailleurs du même avis. "***Les retours vers la Libye peuvent constituer des violations du principe de non-refoulement***", qui stipule que "*nul ne doit être renvoyé dans un pays où il risque d'être soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à d'autres sévices irréparables*. *Il est raisonnablement prévisible que les survivants interceptés ou sauvés subiront de graves violations de leurs droits fondamentaux après leur débarquement en Libye, notamment le meurtre, la réduction en esclavage, la détention arbitraire, la torture et les mauvais traitements, la traite d'êtres humains, l'extorsion, les disparitions forcées et les violences sexuelles*", insiste le document. Pour le Forum, l'attitude de l'agence va à l'encontre des "*obligations découlant de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, à laquelle Frontex est liée*".

Le comportement des Libyens a été maintes fois documenté par des ONG ces dernières années. "*En alertant les autorités libyennes sur des embarcations transportant des migrants, sachant qu'ils seront renvoyés vers des traitements atroces, et malgré d'autres options, Frontex se rend complice de ces abus*", avait à l'époque déclaré la directrice adjointe de la division Europe et Asie centrale à HRW. Ce n'est pas la première enquête du genre menée par Human Rights Watch et Border Forensics, c'était déjà le cas en aout 2022. De son côté, le Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR), une ONG allemande, a déposé une plainte fin novembre 2022, pour crime contre l'humanité devant la cour pénale internationale visant plusieurs responsables européens. L'ECCHR estime que la politique européenne de soutien aux garde-côtes libyens a rendu ces personnalités indirectement responsables des violences et exactions subies par les migrants dans le pays. Malgré les nombreuses critiques, **l'UE poursuit inlassablement la même politique en Méditerranée centrale**. En mars 2023, le Conseil européen a renouvelé pour deux ans son soutien financier et matériel aux autorités libyennes. Le 22 juin 2023, deux nouveaux patrouilleurs ont été livrés à la Libye lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la ville de Messine, en Sicile, en présence de fonctionnaires de la Commission européenne, des autorités italiennes et des garde-côtes libyens. Depuis le début de l'année, 7 895 exilés ont été interceptés en mer et renvoyés en Libye, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Parmi eux, 357 femmes et 180 enfants. Dans le même temps, 1 724 migrants ont péri en Méditerranée centrale, un record depuis 2017. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'ONU a comptabilisé 1 417 morts.

TUNISIE

Lundi 26 juin 2023, le Président, l'homme fort de Carthage, **s'est à nouveau érigé contre la présence de migrants subsahariens dans son pays**. Il a mandaté son ministre de l'Intérieur pour lutter contre un phénomène qui, selon lui, crée un climat d'insécurité en Tunisie, le président allant jusqu'à parler de migrants qui "*terrorisent*" les citoyens tunisiens. Une prise de position qui rappelle celle du 21 février 2023 quand le président tunisien pourfendait déjà l'immigration clandestine, la présentant comme une menace démographique pour son pays. Le chef

de l'État avait alors affirmé que la présence de "*hordes*" d'immigrés clandestins venant d'Afrique subsaharienne était source de "*violence et de crimes*". Ces discours anti-migrants accroissent le nombre de départs vers l'Europe. Face à un climat délétère, de plus en plus de migrants subsahariens décident de tenter la traversée de la Méditerranée. Cette nouvelle sortie intervient alors que des rassemblements anti-migrants ont eu lieu à Sfax ce week-end. Organisés par des habitants et par une frange de l'opposition, ils entendaient mettre la pression sur les pouvoirs publics afin de trouver une solution à la situation sur place. De plus en plus, des accrochages et même affrontements entre Tunisiens et Subsahariens sont rapportés.

Dimanche 25 juin 2023, à Sfax, dans le centre-est de la Tunisie, des centaines de personnes s'étaient **rassemblées devant la préfecture** de la ville pour **réclamer le renvoi des migrants** en situation irrégulière vivant dans la commune. Des slogans ont été scandés par des manifestants : "Protéger Sfax", "Expulsions", "Sfax n'est pas un point de passage". Le président du mouvement "*Sayeb trottoir*" organisateur de la manifestation, considère la présence des exilés illégaux comme "*une menace contre la sûreté des habitants de Sfax*". Des messages sur les réseaux sociaux relaient sporadiquement des altercations ultra violentes entre Africains subsahariens, notamment à coups de machettes. En attendant de pouvoir monter dans un canot, les exilés **subsahariens passent plusieurs mois dans la région, pour travailler afin de payer la traversée de la Méditerranée**. Et pour certains habitants, la présence de ces personnes est à l'origine des tensions. Déjà victimes de racisme dans ce pays du Maghreb, la situation les Subsahariens s'est encore détériorée en février, après le discours du président. Quelques jours plus tard, le 25 février 2023 quatre Subsahariens ont été **victimes d'une attaque à l'arme blanche** à Sfax, et quatre étudiants ivoiriennes ont été agressées à la sortie de leur foyer universitaire à Tunis. Aux violences dans la rue, s'ajoutent celles de la vie quotidienne. Une partie importante des 21 000 ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne recensés officiellement, pour la plupart en situation irrégulière, ont perdu du jour au lendemain leur travail et leur logement. Plusieurs ONG locales et internationales ont dénoncé alors "*les discours de haine et d'intimidation contre les migrants (*d'Afrique subsaharienne*) diffusés sur les réseaux sociaux qui contribuent à la mobilisation contre les groupes les plus vulnérables et alimentent des comportements violents à leur encontre*". Les départs de migrants africains en Tunisie se sont intensifiés ces derniers mois. Mais en mer aussi, les migrants sont confrontés à des violences. Les garde-côtes dérobent les moteurs et laissent dériver les bateaux en pleine mer. Les exilés accusent aussi les forces tunisiennes d'opérer des manœuvres dangereuses près des embarcations, provoquant des naufrages. Ils tournent autour des canots pour faire des vagues. "*Quand ils agitent l'eau, les gens paniquent et le bateau se retourne. Ils peuvent porter secours à certaines personnes mais ils ne peuvent pas sortir tout le monde*".

Selon les autorités tunisiennes, trois naufrages ont eu lieu **jeudi 22 juin 2023**, au large des côtes tunisiennes de fax. Un premier bilan a fait état **de trois morts, de 12 exilés portés disparus et de 152 personnes secourues.** Selon des témoins, un quatrième naufrage a eu lieu ce 22 juin. Un **bateau de 97 migrants a sombré après son départ de Sfax**. "*Ce que l'on sait, c'est que ce naufrage a eu lieu peu après le départ, non loin des côtes*", explique le président de la diaspora camerounaise en Tunisie. "*Il y avait 97 personnes à bord, d'après les dires d'une des rescapées*". Une survivante, mère de famille, a perdu son fils de cinq ans dans l'accident. Le corps de son petit garçon a été repêché peu de temps après le drame. Il est actuellement à la morgue de Sfax. Elle blâme les garde-côtes tunisiens, responsables du naufrage. « *les garde-côtes tournaient autour du bateau pour faire des vagues. Et puis qu'ils avaient lancé à plusieurs reprises du gaz lacrymogène dans l'embarcation. Il y a eu un mouvement de panique et le canot s'est retourné* ». Une vingtaine d'exilés ont été secourus par les forces tunisiennes. Il y aurait donc au moins 70 morts. Souvent, les rescapés des naufrages et les familles des victimes entrent en contact avec l' "Association camerounaise de la diaspora en Tunisie (Acadit)" via leur page Facebook. "*Ce n'est pas la première fois que nous recevons ce genre d'appels. Le 22 mars dernier, nous avons reçu énormément de messages suite à un terrible naufrage*". "*Nous avons des messages des Camerounais bien sûr, mais*

aussi de personnes d'Afrique de l'Ouest, des gens qui cherchent leurs proches". Il y a aussi des "*naufrages invisibles*", ces canots qui coulent en mer sans jamais avoir été répertoriés. "*Nous recevons des appels de jeunes en Italie qui nous disent que leurs amis partis tel jour, à telle heure ne sont jamais arrivés, et que plus personne ne répond*". Les familles ont très souvent les mêmes requêtes : retrouver leurs proches et rapatrier leurs corps au pays. "*Nous leur demandons de faire des photos des membres de leur famille sur le départ pour qu'on puisse plus facilement identifier les corps qui ne sont pas en état de décomposition*". "*Nous leur disons aussi qu'il faut faire des tests ADN pour relier les victimes à leurs familles*". De nombreux drames endeuillent la communauté étrangère de Tunisie. "*Nous n'arrêtons pas de faire passer des messages pour rappeler des dangers des traversées clandestines, mais notre message a du mal à être entendu*". " *Nous sommes présents dans des groupes Whatsapp. Nous avons des antennes à Sfax, à Tunis, à Zarzis... Partout, nous condamnons ces départs. On fait de la sensibilisation mais ça ne sert à rien. On apprend que certaines des personnes que nous avons rencontrées sont mortes en mer*". Un des soucis majeurs, reste l'incitation de ceux arrivés en Europe. "*Les personnes qui sont à Lampedusa envoient des vidéos à ceux restés au pays et leur disent de venir*". "*Ils les excitent. Il y a des jeunes qui partent sans se rendre compte de ce qu'est une traversée. Ils pensent que ça dure deux heures et que les garde-côtes italiens seront là pour les récupérer*". La Garde nationale tunisienne avait annoncé, au mois d'avril 2023, avoir secouru ou intercepté 14 406 personnes, dont 13 138 originaires d'Afrique subsaharienne, et le reste des Tunisiens, au cours des trois premiers mois de l'année 2023. En 2023, la quasi-totalité des interceptions et des sauvetages a eu lieu dans les zones de Sfax, la deuxième ville du pays.

Dans la **nuit du dimanche 2 au lundi 3 juillet 2023, des affrontements ont opposé des migrants subsahariens à des habitants du quartier de Rabd, à Sfax.** Les jeunes se sont affrontés à coups de jets de pierre, a indiqué le porte-parole du parquet de Sfax. Des véhicules et des habitations ont été endommagés par des flammes. Aucune victime n'est à déplorer mais certaines personnes ont été blessées. La police est intervenue sur les lieux de l'incident, et a fait usage de gaz lacrymogène pour mettre fin aux heurts. **Une enquête a été ouverte** pour déterminer les responsables et les causes de ces violences. La présence des migrants en situation irrégulière suscite un mécontentement de plus en plus prononcé chez les habitants de cette commune, qui réclament leur départ. Dans les quartiers populaires de la ville, où habitent généralement les exilés, des violences verbales et physiques éclatent souvent entre les deux parties.

Les tensions entre Tunisiens et migrants subsahariens ont atteint un nouveau degré de violences **lundi 3 juillet 2023**. Dans la soirée, **un homme a été tué** lors d'affrontements entre ces deux populations dans le quartier de Sakiet Eddaïer, au nord de Sfax. La victime, âgée de 41 ans, a été mortellement blessée vers 23h par une arme blanche, a le, porte-parole du Parquet de Sfax. Une enquête a été ouverte, et "*trois migrants soupçonnés d'avoir pris part à l'altercation mortelle ont été arrêtés*". Selon les premiers éléments, les exilés seraient originaires **du Cameroun.** Peu de temps après, des violences ont éclaté dans plusieurs quartiers de Sfax. Des jets de pierre ont été lancés, des individus masqués avec des barres de fer ont été aperçus et des maisons ont été incendiées. L'agression du Tunisien lundi soir a eu lieu sur la route principale qui mène à une des plages d'où partent les embarcations de migrants. La zone est régulièrement un lieu d'affrontements entre des Tunisiens et des exilés. "*Des amis qui habitent dans les environs me disent souvent que des barrages sont érigés par des habitants pour interdire aux Noirs de passer*", explique un Ivoirien qui vit en Tunisie depuis au moins cinq ans. "*Il arrive aussi que des jeunes Tunisiens se regroupent et aillent de maison en maison, occupées par des Subsahariens, pour les vandaliser et voler leurs effets personnels comme de l'argent et des téléphones portables"*, ajoute le jeune homme, qui évite en ce moment de se promener dans la rue de peur d'être agressé. Depuis des années, les Subsahariens se plaignent du racisme en Tunisie. Mais leur situation s'est encore détériorée ces derniers mois.

La nuit **de mardi 4 à mercredi 5 juillet** 2023 a été particulièrement tendue dans le quartier de Sakiet Eddaïer. Depuis dimanche soir 2 juillet 2023, la zone est secouée par des violences entre habitants tunisiens et migrants subsahariens. Lundi soir, la tension est montée d'un cran avec la mort d'un tunisien, poignardé au cours de heurts avec des exilés. Mardi soir, des centaines d'habitants se sont rassemblés dans les rues pour réclamer le départ immédiat de tous les migrants en situation irrégulière. Certains ont bloqué les rues et incendié des pneus. D'autres ont mené des **expéditions punitives dans les maisons habitées par des Subsahariens**. Un migrant ivoirien de 22 ans a été témoin de scènes de pillages. "*Depuis ma fenêtre, j'ai vu un groupe de jeunes Tunisiens entrer brusquement dans la maison de mes amis. Ils les ont agressés et ont tout saccagé à l'intérieur. Ils ont volé des téléphones, de l'argent, des vêtements, des chaussures... La police est intervenue mais elle a arrêté les migrants*". Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des agents de police chassant des dizaines de migrants de leur domicile sous les acclamations d'habitants de la ville, avant de les faire monter dans des voitures. Sur d'autres images, on voit des migrants allongés à même le sol, les mains sur la tête, entourés par des habitants munis de bâtons qui attendent l'arrivée de la police. Un travailleur d'urgences d'un hôpital à Sfax, a évoqué "*une nuit inhumaine (...) sanglante qui fait trembler*". Il a assuré que l'hôpital a accueilli entre 30 et 40 migrants, dont des femmes et des enfants. "*Certains ont été jetés de terrasses, d'autres agressés avec des sabres*". Les assaillants semblent jouir d'une certaine impunité. Selon le porte-parole du Parquet de Sfax, **79 Subsahariens ont été placés en garde à vue** depuis dimanche pour "*séjour irrégulier*" en Tunisie. En revanche, **aucun Tunisien n'a été interpellé** en lien avec les agressions. Le jeune Ivorien ne comprend pas ce déchainement de violences. D'autant qu'il connait certaines personnes impliquées dans les raids. "*J'ai l'habitude de leur donner de l'argent quand ils en ont besoin. Parfois, on se pose au quartier et on cause. En, ce moment, ils profitent du chaos pour nous agresser et dérober nos effets personnels*". Depuis lundi soir, des **centaines de migrants interpellés** par la police ont été entassés dans des bus et **envoyés dans le désert, à la frontière entre la Libye et la Tunisie**, près de la ville de Ben Gardane, L'ONG Human Rights Watch (HRW) évoque des centaines de migrants concernés mais il est encore difficile d'établir un bilan précis. Les exilés expulsés ont compris trop tard ce qu'il leur arrivait. "*Quand les **policiers les ont arrêtés,** ils les ont rassurés en leur disant **qu'ils allaient les mettre en sécurité**. En réalité, ils ont été **envoyés au milieu de nulle part, en pleine nuit***", rapporte l'Ivoirien. Parmi eux, on compte plusieurs femmes, dont certaines enceintes, et des enfants, dont des bébés. Ces expulsions sont jugées "*inquiétantes*" par l'envoyé spécial du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Méditerranée. "*Tout pays peut expulser sous certaines conditions des ressortissants étrangers se trouvant illégalement sur son territoire, mais cette situation ne répond à aucune forme de procédure régulière*". Dans des photos et vidéos, on peut voir des dizaines de personnes perdues, assises par terre, sous le soleil brûlant tunisien, sans accès à de l'eau ou de la nourriture. Quelques-unes ont des traces de coups sur le corps. "*On ne sait pas où on est actuellement… on ne sait pas où aller*", dit, complètement démuni, un Subsaharien. Difficile pour les refoulés de faire marche arrière. Les transports publics refusent de faire monter des Noirs et les taxis demandent des centaines d'euros pour des longs trajets. "*Les gens n'ont pas les moyens de payer. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est marcher. Mais il va leur falloir plusieurs jours pour revenir à Sfax*". Le jeune ivoirien s'est installé chez un ami, dans un autre quartier, épargné par les violences. Et le jeune homme ne compte pas rentrer tout de suite chez lui. "*Un Tunisien m'a dit l'autre soir que, pour ma sécurité, je devais quitter le quartier*". Pour le jeune homme, la seule solution est de prendre la mer vers l'Italie, distante d'environ 150 km. "*De toute façon, avec ce qu'il se passe, même si tu n'avais pas l'idée d'aller en Europe, tu le fais*".

C'est devant **la mosquée** Sidi Lakhmi, dans le centre-ville de Sfax, qu'un Guinéen-Conakry, a **trouvé refuge** jeudi 6 juillet au matin 2023. Deux jours plus tôt, il a été chassé de chez lui par le propriétaire de son logement. "*On n'a pas le choix, il faut qu'on vienne ici, qu'on reste en groupe. Parce que si tu restes quelque part en nombre insuffisant, ils peuvent tomber sur vous, on*

vous blesser". Dans l'après-midi, la délégation régionale de Sfax est venue apporter de l'eau et des sandwichs à ces hommes et femmes. Un geste de solidarité qui apaise temporairement un Ivoirien de 30 ans : "*C'est des gens de bonne volonté qui viennent distribuer des choses. Sinon, il n'y a pas d'association qui vienne ici*." Il ajoute que quelques Tunisiens viennent apporter leur aide aussi.

Depuis dimanche 2 juillet 2023, des **violents heurts** opposent des migrants subsahariens à des jeunes Tunisiens à Sfax. La tension est encore montée d'un cran lundi soir, après la mort d'un Tunisien dans des affrontements. Depuis, des habitants se regroupent, agressent les exilés, saccagent leur maison, et pillent leurs biens. Selon le parquet de Sfax, **aucun Tunisien n'a été interpellé en lien avec les violences. En revanche, près de 80 Subsahariens ont été placés en garde à vue** pour séjour irrégulier en Tunisie. D'autres migrants ont été transférés de force dans des no man's land à proximité des frontières libyennes et algériennes. Une, Camerounaise est coincée dans une zone montagneuse près de la frontière algérienne. Selon les vidéos, ils sont une cinquantaine sur place. "*On se disait que la police allait nous mettre à l'abri. Mais au contraire, la police nous a refoulés au désert. Ça fait trois jours qu'on est entre la frontière de la Tunisie et de l'Algérie. Vraiment, on est désespéré, on ne sait plus quoi faire. Un monsieur avec nous a trouvé un puits. C'est là où on s'est ressourcé. On a pris un peu d'eau, on a bu*". Ils seraient des centaines dans une zone tampon près de la Libye, à 350 kilomètres de Sfax. Dans un apport publié jeudi 6 juillet, L'ONG Human Rights Watch (HRW) condamne ces expulsions opérées "*sans procédure légale*". Elle estime à plus de 500 le nombre de migrants refoulés depuis le 2 juillet 2023, dont des personnes en situation régulière en Tunisie. "*Le gouvernement tunisien devrait mettre fin aux expulsions collectives et permettre de toute urgence l'accès humanitaire aux migrants et demandeurs d'asile africains expulsés vers une zone dangereuse à la frontière tuniso-libyenne, avec peu de nourriture et aucune assistance médicale*", a déclaré la chargée des droits des réfugiés et des migrants à HRW. "*Non seulement il est inadmissible d'abuser des gens et de les abandonner dans le désert. Les expulsions collectives violent le droit international*".

Témoignage de trois exilés, deux Gambiens et un Ivoirien, qui vivent à Sfax, dans le centre-est de la Tunisie. Tous se terrent, de **peur d'être agressés et dépouillés**. Depuis la mort d'un Tunisien lundi soir après des heurts avec des Subsahariens, la ville est en proie au chaos. Des dizaines de migrants ont été agressés par des jeunes Tunisiens et ont vu leurs maisons saccagées. Nombre d'entre eux veulent désormais quitter le pays et prendre la mer pour rejoindre l'Europe.

Un Gambien de 24 ans

"*Lundi soir, on était à la maison, et des Arabes ont cassé notre porte d'entrée. Ils ont voulu se battre avec nous. Moi, je vis ici depuis deux ans, on n'avait jamais eu de problème avant. On nous a dit qu'un Camerounais avait poignardé un Tunisien. Depuis, ils sont tous devenus fous, et ils agressent des Subsahariens. Je suis allé au poste de police, j'ai vu 300 Noirs enfermés en cellule. Certains avec une jambe cassée. Les autorités envoient les migrants dans le désert, à la frontière algérienne ou libyenne. Pour éviter les violences et les expulsions**, **on se cache** dans une plantation. On a qu'un seul téléphone pour 40 personnes. Certains Tunisiens nous ont donné du pain et de l'eau, mais pas tous les jours. Et* ***les commerces refusent de nous vendre de la nourriture. Je n'ai rien mangé depuis deux jours.*** *Maintenant, on veut atteindre notre ambassade, qui se situe au Maroc. On ne sait pas comment y aller, on n'a pas d'argent*."

Un Gambien de 20 ans

"Je suis parti de Gambie avec des amis en décembre dernier. Je suis venu en Tunisie pour travailler car je suis électricien de formation, mais je n'ai pas trouvé de travail. J'aimerais aller en Europe en traversant la Méditerranée, mais ça coûte autour de 1 000 euros, et je n'ai pas assez d'argent. En attendant, je fais de petits travaux domestiques pour gagner 20 ou 30 dinars. Les gens doivent savoir que ***les Noirs souffrent en Tunisie****. Et tout s'est aggravé depuis le discours du président tunisien. Dimanche soir 2 juillet 2023, des Tunisiens sont entrés chez nous. Ils étaient*

équipés de bâtons et de machettes. On est partis en courant, on avait peur car ils frappent les Noirs et volent leurs affaires. On peut aussi se faire tuer. Depuis, on n'est pas revenus chez nous. On va chez des amis, on dort dehors dans un autre quartier, on occupe une maison abandonnée... Dès qu'on voit un Tunisien dans la rue, on court. On les évite au maximum. L'autre jour, on s'est fait attaquer trois fois en quelques heures. On ***demande juste à être en sécurité*** *en Tunisie. Ma famille restée au pays est très inquiète pour moi. On ne sait jamais ce qu'il peut se passer, les gens peuvent perdre leur vie. Si la situation continue à empirer, on retournera en Gambie. Mais ce serait un gros échec. On va peut-être devoir changer nos rêves*."

Un Ivoirien de 39

"*Je vis à Sfax depuis quatre ans. J'ai travaillé dans plusieurs domaines : dans un laboratoire d'extraction de lait de vache, dans une société construction métallique, pendant 5 mois, dans une entreprise de fabrication d'enduit. Et en ce moment, je suis employé dans une société de tapisserie. Depuis lundi soir 3 juillet 2023, mon quartier est touché par de violents affrontements entre Tunisiens et Subsahariens. Je ne sors plus de chez moi, je ne veux pas prendre de risques. Mon* ***patron m'a autorisé à rester à la maison,*** *pour ma sécurité. Mon bailleur aussi m'a déconseillé de sortir. Heureusement, il est compréhensif et ne m'a pas mis dehors.* ***Un ami tunisien*** *chauffeur de taxi* ***m'apporte de la nourriture chaque jour****. Après la sortie du président tunisien en février, qui nous a accusé d'être la source de crimes, on a déjà subit des violences. Quelques semaines après, ça s'était apaisé et puis ça a recommencé en début de semaine. Pour l'instant, les affrontements se concentrent à Sfax, mais on n'est pas à l'abri que ça s'étende à tout le pays. Dans la rue, c'est trop dangereux. Et à la maison aussi, nous risquons d'être agressés. Lorsque les voyous tunisiens voient un Noir rentrer chez lui, ils repèrent la maison et reviennent dans la nuit pour attaquer les personnes qui y vivent. Ils prennent tout ce qui les intéresse : de l'argent, des téléphones mais aussi des bouteilles de gaz. Certains ont même volé un frigo ! Je préfère mourir en mer que d'être maltraité par mes propres frères africains. C'est vrai que les* ***Tunisiens ont des difficultés*** *sur le plan économique et social mais* ***nous ne sommes pas la cause de leur malheur.*** *La personne qui a tué le Tunisien lundi soir 3 juillet 2023 a été arrêtée, ils n'ont pas à se venger sur nous. Pourquoi s'en prendre à toute la population subsaharienne* ***? Ce n'est pas parce qu'un Noir a tué un Tunisien que tous les Noirs sont coupables*** *! Il y a des voyous dans toutes les nationalités. Avec ce qu'il se passe en ce moment,* ***tous les Subsahariens aspirent à aller en Europe, même ceux qui ne voulaient pas prendre la mer. Les violences précipitent les départs.*** *Quand je suis arrivé en Tunisie, mon but n'était pas de rejoindre l'Europe. Mais aujourd'hui****, je ne vois pas d'autre solution****. Je ne peux pas rentrer au pays, je n'ai plus rien là-bas. Et ici, c'est devenu trop compliqué pour nous. Peut-être que les choses vont se calmer et que notre situation va s'améliorer mais dans combien de temps ? On ne sait pas ce qu'il peut se passer dans les prochains mois. Tôt ou tard, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Je sais que la traversée de la Méditerranée est risquée mais je n'ai pas peur. Je préfère mourir en mer que d'être maltraité par mes propres frères africains*".

INTERNATIONAL

IMMIGRATION : LES REFUGIES INTERNES ?

Quels sont les droits et quel est l'avenir pour les réfugiés internes ?

Fin 2022**, 71,1 millions** de personnes à travers le monde ont dû **quitter leur foyer** sans

pour autant passer les frontières de leur pays. Un nombre qui a doublé en 10 ans sous l'effet des conflits, des persécutions mais aussi des catastrophes naturelles ou des crises économiques. La situation ne devrait pas s'améliorer. Selon l'OCDE, **le changement climatique risque de contraindre 216 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur pays** d'ici 2050. Face à l'ampleur du phénomène, comment les pays peuvent prendre en charge leurs déplacés internes ? Comment leur assurer des moyens de subsistance. Quelles conséquences pour les populations locales ?

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/8-milliards-de-voisins/20230704-quels-droits-et-quel-avenir-pour-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-internes

AMERIQUE

USA

Quatre Mexicains ont été arrêtés aux Etats Unis dans le cadre de l'enquête sur la mort de 53 migrants dans un camion surchauffé, il y a exactement un an au Texas, a annoncé mardi 27 juin 2023, le gouvernement américain. Sur les 53 victimes, 27 étaient originaires du Mexique, 14 du Honduras, sept du Guatemala et deux du Salvador. Elles étaient mortes d'hyperthermie et de déshydratation aigüe dans un semi-remorque par des températures frôlant les 40 degrés. Seuls onze passagers avaient survécu. Le chauffeur du poids lourd, avait été arrêté sur les lieux, caché dans un fourré. Un homme avec lequel il avait correspondu pendant le trajet avait également été rapidement interpellé. Lundi 26 juin 2023, les forces de l'ordre américaines ont arrêté quatre autres personnes au Texas. Les quatre Mexicains sont accusés d'avoir fait partie d'un réseau de passeurs et d'avoir, à ce titre, organisé la remise du camion vide au chauffeur, tout en sachant – pour certains – que son système de climatisation ne fonctionnait pas bien. Ils encourent la prison à vie. **« Les passeurs qui mettent des vies en danger pour leur profit personnel et violent nos lois ne peuvent pas se cacher longtemps »**, a commenté le ministre de la Justice. **« Ces inculpations sont la conséquence directe des efforts du gouvernement pour empêcher ces crimes horribles »**, a ajouté le ministre de la Sécurité intérieure.

https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/etats-unis-quatre-mexicains-arretes-apres-la-mort-de-53-migrants-dans-un-camion-surchauffe-5b94f241-0b88-414e-ad02-c8cc195f38f6